

LES FRAUDES À L'IMPORTATION EN HAUSSE

page 4

Les travailleurs exigent une

page 9

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 1444 Mercredi 14 décembre 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com



AFFAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS D'EX-INTERNATIONAUX

L'AAIF DÉNONCE

Page 24

AIDES ET FONDS ÉTRANGERS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS



LE TOUR DE VIS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement tient sans doute à exercer un contrôle strict sur les financements étrangers destinés aux associations algériennes. Et ce souci est clairement exprimé dans les dispositions du projet de loi relatif aux associations, qui a été adopté hier par l'APN.

Page 3

INTERDICTION D'UNE RÉUNION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

■ Ould Kablia blâme le wali de Béjaïa



DJAMEL OULD ABBÈS :

« *Je n'ai aucun problème avec Ouyahia* »

page 5

10^E COMITÉ DE SUIVI ALGÉRO-MAURITANIEN

Bouteflika et Ould Abdelaziz se félicitent des résultats

PAGE 5

Repères

850

foyers des communes de Kef Lahmer et d'El-Kheïther, wilaya d'El-Bayadh, ont été raccordés lundi au réseau d'électricité.

62

% des Britanniques sont en faveur du veto du Premier ministre britannique David Cameron contre le nouveau traité de l'UE, a révélé lundi un sondage.

25

kg de cocaïne liquide ont été saisis, lundi, par la police italienne à l'aéroport de Rome Leonardo da Vinci.

Bitat revient sur l'évolution démocratique des pays arabes



La vice-présidente du Conseil de la nation, la moudjahida Zohra Drif Bitat, a affirmé lundi à Alger que l'évolution démocratique des pays arabes permettra à leurs peuples de défendre leurs richesses contre toute tentative de spoliation de la part des grandes puissances. Intervenant au 3e jour de la conférence internationale "d'urgence" contre les guerres d'occupation, Mme Bitat a indiqué que "l'évolution démocratique des pays arabes permettra à nos peuples de défendre et préserver leurs richesses nationales contre toute spoliation". Elle a souligné que la défense des richesses nationales passe par la "défense des indépendances et des souverainetés nationales". "Or, a-t-elle dit, là n'est pas le programme des grandes puissances", dont les intérêts, a-t-elle estimé, sont "totalement opposés" à ceux des peuples arabes. Mme Bitat a indiqué que ces grandes puissances craignent que les événements en cours dans le monde arabe "ne leur échappent, aboutissent à des démocraties et mettent, de ce fait, leurs intérêts en péril". Elle a ajouté que leur ingérence a pour but de "préserver" ces intérêts et ne procède pas d'un "souci d'instaurer la démocratie". Pour Mme Bitat, l'histoire "s'accélère" partout dans le monde, pas seulement dans les pays arabes, car, a-t-elle expliqué, "le monde est épuisé au sens propre et figuré, épuisé par ce que lui ont fait subir les forces de l'argent et les propriétaires des complexes militaro-industriels".

Sidi Saïd critique le mouvement syndical international

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Abdelmadjid Sidi Saïd, a déploré lundi à Alger l'attitude du mouvement syndical mondial ayant "choisi d'accompagner" les interventions des grandes puissances dans les pays en voie de développement. M. Sidi Saïd, qui intervenait lors de la séance de clôture de la conférence internationale "d'urgence", a indiqué que "le mouvement syndical international a choisi de faire dans l'accompagnement et non pas dans la résistance, en s'occupant de légaliser les interventions des pays riches dans des pays en voie de développement ou dans des pays pauvres, sur les plans économique, politique et militaire". "A l'heure qu'il est, la solidarité syndicale internationale a perdu ses valeurs pour lesquelles nous avons tous lutté", a-t-il poursuivi. "Malheureusement, depuis un certain temps, nous ne cessons pas de faire ce constat amer", a-t-il encore déploré, affirmant que "le mouvement syndical international a perdu son âme". Le secrétaire général de l'UGTA s'est interrogé, ensuite, sur les raisons qui font que le mouvement syndical international observe un "mutisme complet", mis à part devant les révoltes qui secouent le monde arabe, face aux politiques menées par le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne de quelques institutions internationales qui à la fois, a-t-il noté, gèrent, gouvernent et dictent leur loi aux pays du monde.



Un psychologue pas si honnête



Le tribunal criminel près la Cour d'Alger a reporté au 15 janvier prochain le procès de Benziane Noureddine, psychologue et expert en lutte contre le terrorisme et le crime organisé accusé de collaboration avec des pays étrangers au préjudice des intérêts nationaux. Le magistrat Omar Benkherchi a décidé de ce report en raison de l'absence de la défense de l'accusé. Selon l'arrêt de renvoi, le prévenu Noureddine Benziane, psychologue de son état et expert en matière de lutte antiterroriste et contre le crime organisé, s'est rendu en Irak dans le cadre d'une mission humanitaire à la tête de la délégation internationale de psychologues pour la prise en charge psychologique d'enfants irakiens. A Mossoul, le mis en cause, aurait découvert un campement de kamikazes de différentes nationalités. Il a avoué avoir appris qu'ils étaient chargés d'exécuter des attentats suicides hors d'Irak, ajoute la même source.

Le prévenu a également reconnu avoir trouvé lors de son séjour dans une caserne britannique à Bassora, cinq ressortissants russes qui y étaient détenus et qui lui auraient demandé de les aider et d'informer leurs proches en lui remettant leurs effets personnels et quelques documents. De retour en Algérie,

le prévenu a pris contact avec l'ambassadeur russe auquel il a fait part de ces informations. Il a reconnu avoir adressé plusieurs correspondances à des représentations diplomatiques à Alger, notamment du Canada, de France, d'Espagne, de Grande-Bretagne et du Qatar pour leur fournir des informations les concernant. Ces informations recueillies dans des camps d'entraînement font état, selon ses aveux toujours, d'attentats suicides les ciblant planifiés par des groupes terroristes armés. Selon ses propos, seule l'ambassade du Qatar avait répondu à ses correspondances. Il dit avoir contacté l'ambassadeur qatari mais il fut arrêté à sa sortie de l'ambassade.

Dixit

Bouabdallah Ghlamallah :



«Le penseur algérien Malek Bennabi est l'auteur d'une méthodologie innovante dépassant son époque. Cette méthodologie, basée sur une compréhension profonde de l'esprit de l'islam et de la charia et des exigences de l'heure et ses contradictions ont permis à Malek Bennabi de prévoir les grands changements dans le monde, ce qui rend son étude plus proche des sciences du futur. Bennabi a introduit dans sa pensée une terminologie qui reflète sa capacité intellectuelle exceptionnelle à faire la jonction entre la précision, la globalité, la profondeur, l'authenticité et l'indépendance de l'esprit.»

Des lentilles en or 18 carats, ça vous tente ?



Les lentilles de couleur, pas assez classe ? Pour être encore plus bling-bling, autant opter pour des lentilles en or 18 carats. C'est ce que propose une entreprise indienne, Eye jewelry : au choix, des lentilles en or jaune, blanc, assorties ou non de diamants, raconte Courrier International.

Pour créer ces lentilles, l'optométriste se sert de lentilles sclérales, normalement utilisé à des fins thérapeutique, explique l'hebdomadaire. Intéressé ? Le prix à payer est assez prohibitif : entre 7.200 et 10.000 euros. Mais souriez (des yeux) : les bénéfices servent à financer le traitement de patients atteints du syndrome de Stevens-Johnson, une maladie rare qui peut, entre autres, rendre aveugle, précise Courrier International.

Ils s'éclairent avec des bouteilles d'eau

Avoir de l'électricité est souvent un luxe pour beaucoup d'habitants des quartiers pauvres des grandes villes telles que Manille, Rio ou New Delhi. Pourtant, une astuce toute simple peut permettre à des millions de personnes d'avoir un éclairage très bon marché. C'est une invention brésilienne et pour qu'elle fonctionne, il suffit d'une bouteille en plastique de 2l que l'on remplit d'eau et de Javel et que l'on fixe à travers le toit de l'habitation. Grâce au principe de la réfraction de la lumière, la bouteille va produire une source lumineuse ayant l'intensité d'une ampoule de 50 watts. Bien sûr, cette invention ne permet d'éclairer l'intérieur d'une maison que le jour, mais c'est déjà très important pour des personnes qui n'ont pas suffisamment d'argent pour avoir l'électricité ou qui subissent des délestages importants.

Souvent très sombres, les maisons des bidonvilles s'entassent les unes contre les autres. L'invention brésilienne permet donc de faire entrer un peu de lumière dans ces cahutes, mais aussi de réduire considérablement la facture énergétique des plus pauvres. Le concept est également écologique puisque chaque bouteille permet d'économiser 17 kg de CO2 par an. L'idée est actuellement reprise par des dizaines de pays grâce notamment à une vidéo postée sur youtube. Non seulement ce système peut permettre d'éclairer bon nombre de personnes sur la planète, mais il est la source d'un nouveau métier : Installateur de bouteilles. Déjà 100.000 foyers sont en passe d'être équipés aux Philippines et le projet fait des émules en Afrique du Sud, au Vietnam, au Népal, au Mexique ou encore en Colombie.

AIDES ET FONDS ÉTRANGERS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS

Le tour de vis du gouvernement

Le gouvernement tient sans doute à exercer un contrôle strict sur les financements étrangers destinés aux associations algériennes. Et ce souci est clairement exprimé dans les dispositions du projet de loi relatif aux associations, qui a été adopté hier par l'APN.

PAR KAMAL HAMED

En somme, comme cela a déjà été considéré par nombre d'observateurs, c'est un véritable tour de vis de l'exécutif. Car le gouvernement soumet les aides et les dons émanant d'organismes étrangers à l'existence préalable d'une relation de copermutation avec ces institutions étrangères. En effet, à ce titre, l'article 31 amendé du projet de loi en question, ne souffre d'aucune équivoque. Cet article stipule en effet qu'« il est interdit à toute association l'obtention de fonds provenant d'organismes étrangers et d'organisations non gouvernementales étrangères en dehors des relations de coopération dûment établies. Et ce financement est soumis à l'accord préalable des autorités

compétentes ». En d'autres termes aucune association ne peut bénéficier d'une quelconque aide ou don si l'organisme pourvoyeur n'entretient pas de relations avec l'Etat algérien. Cette disposition est nouvelle au sens où dans la loi actuelle, en son article 28, il est juste demandé à l'association, qui avait toute latitude de traiter directement avec l'organisme ou l'ONG étrangers, d'informer les pouvoirs publics sur la question de financement étrangers. Même s'il est vrai que c'est aux pouvoirs publics qui revenait le droit d'accorder ou non l'autorisation de transfert de ces fonds, certains députés ont considéré cette disposition comme un verrou supplémentaire à même de couper tout lien avec les organismes ou les associations étrangères. Le ministre de l'Intérieur et de Collectivités locales n'est pas, à l'évidence de cet avis. Réfutant clairement ce que d'aucuns considèrent comme de nouvelles entraves à la liberté d'action des associations Dahou Ould Kablia dira, en marge de la séance plénière, que « dans ces relations avec l'étranger l'Algérie est un pays souverain, qui doit se prémunir contre certains cas où des gens veulent venir apporter une aide qui ne sera pas une aide désintéressée ». Et d'ajouter que « nous voulons connaître l'origine de ces fonds, ce qu'elles veulent faire avec et la conditionnalité posée pour l'utilisation de ces fonds. Et cela bien sûr avec les organismes des pays avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques ».

Cela dit il faut reconnaître que la question des fonds s'est aussi posée avec acuité et, même avec l'apport financier des pouvoirs publics comme cela est explicitement énoncé dans le projet de loi en question, beaucoup de députés ont mis en avant cette question qui constitue un frein à l'activité des associations. C'est sans doute à ce titre que le député Ahmed Babahami a proposé un amendement à l'article 30 pouvant permettre aux associations à qui on reconnaît avoir le statut d'utilité publique, comme celles des handicapés, de pouvoir vendre certains produits. Une proposition qui a été rejetée par la plénière. Mais selon Babahami le gouvernement, comme cela a été explicitement indiqué dans l'article 30,



Un projet de loi vilipendé par différentes parties.

s'est engagé à prendre en charge cette préoccupation à travers un texte réglementaire. Par ailleurs Ould Kablia a considéré que ce projet de loi est à même de faciliter la création d'associations. « Nous avons facilité au maximum les possibilités de création des associations » a-t-il en effet estimé alors que des voix s'élevèrent pour dire le contraire. Notons que le MSP a campé sur sa position puisqu'il a voté contre le projet de loi. Le Parti des travailleurs et le FNA se sont abstenus alors que les députés d'Enahda ont quitté la salle.

K. H.

SELON UNE ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE

5% d'associations algériennes ont des relations avec l'étranger

PAR LARBI GRAÏNE

Parlant des associations, le ministre de l'Intérieur, Dahou Ould Kablia, soutient que seules « 1.000 sont présentes sur le terrain à l'échelle nationale » sur un ensemble de 90.000. Si on s'en tient aux données chiffrées, stricto sensu, on peut affirmer sans risque de se tromper que le ministre a repris les mêmes que celles auxquelles est parvenu le sociologue Omar Derras, auteur d'une enquête sur les associations. Publiée en 2007, cette enquête conclut effectivement que seules 1.000 à 1.500 associations, au niveau national, sont réellement actives sur le terrain, sauf qu'à l'époque le nombre total d'associations était de 75.000. Entre le moment de la publication de cette enquête et les déclarations d'Ould Kablia, 15.000 nouvelles associations sont donc venues allonger la liste des non solvables, puisque le nombre de celles qui sont actives sur le terrain est demeuré le même. Mais s'il y a accord sur le nombre des associations qui activent réellement sur le terrain, l'interprétation de ces données diffèrent selon qu'on est responsable du département de l'Intérieur ou enquêteur sociologique. Pour Ould Kablia, « la moitié des associations a cessé ses activités ou ne se manifeste qu'occasionnellement », c'est ce constat qui lui permet de justifier la nécessité d'amender l'actuelle loi sur les associations. Selon lui la faiblesse de la loi actuelle a rendu possible « la création d'une pléthore d'associations ne réunissant pas les conditions légales ». Omar Derras au contraire en tire d'autres conclusions. Selon lui une quantité importante d'associations ont été créées ces dernières années par des parties au pouvoir en vue de soutenir des hommes politiques dans des élections. Le caractère conjoncturel de ces associations épouse d'après ce sociologue le rythme des campagnes électorales. De l'argent du reste est distribué au travers de leurs canaux. L'association peut donc disparaître aussi vite qu'elle était apparue sans qu'on sache si vraiment, les services concernés

ont procédé aux vérifications nécessaires. L'étude sociologique dresse un constat aux antipodes de celui du département de l'Intérieur. Or c'est du constat que dépend la médication appropriée. La même enquête révèle que « la majorité des associations actives se trouve dans des wilayas qui ont échappé au terrorisme et à la violence » (le Sud et la Kabylie) Ce qui évidemment n'a rien à voir avec la faiblesse de l'actuelle loi, appelée à être amendée. Ce qui empêche les associations de faire leur travail a fait également l'objet d'investigations de la part du même sociologue. Omar Derras relève que les difficultés les plus évoquées par les associations venant de se créer ont trait au financement (32 % des associations), le problème du local (20 %), les procédures et les lourdeurs bureaucratiques (cités comme 3e difficulté). Il y est relevé aussi que 55,6 % d'associations ne possèdent pas de téléphone. « Très peu également entretiennent des échanges avec les ONG étrangères (maghrébines ou internationales) » et « seules 5% activent dans les grandes villes (Alger, Oran) ». « Ce sont, note-on, les associations implantées dans les grandes villes qui ont pu nouer des échanges avec des réseaux internationaux ». L'Etat, précise-t-on, n'accorde pas de privilèges en matière de TVA. Parmi les propositions des sociologues pour renforcer la société civile en Algérie, figurent entre autres celles de « créer un institut ou une école professionnelle destinée à former les cadres associatifs et les bénévoles », « la mise en place d'un diplôme d'étude supérieure spécialisé (DESS ou Master) en management des associations », « l'éloignement de l'espace associatif des convoitises des forces politiques pour le préserver de l'englobement partisan et de l'embrigadement politique », « la transparence dans la répartition des subventions et l'institutionnalisation du partenariat avec les collectivités locales ainsi que la création d'un conseil national consultatif des associations qui se chargera de faire le suivi de l'évolution des associations. »

L. G.

INTERDICTION D'UNE RÉUNION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Ould Kablia blâme le wali de Béjaïa

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales n'a pas du tout apprécié l'attitude du wali de Béjaïa pour n'avoir pas accordé d'autorisation pour la tenue d'une conférence que devait animer le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme, Me Hocine Zahouane, à Akbou. Cette réunion devait se tenir dans le cadre de la célébration du 63e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. « J'ai demandé au wali de Béjaïa qui t'a donné cette instruction pour ne pas accorder d'autorisation et il m'a répondu que c'était le Drag de Béjaïa » a indiqué, hier, Dahou Ould Kablia. Ce dernier, qui s'exprimait en marge d'une séance plénière de l'APN consacrée à l'adoption du projet de loi relatif aux associations, a précisé avoir alors dit au wali de Béjaïa que « cela relevait des prérogatives du wali ou du ministre de l'Intérieur et qu'aucun responsable ne peut prendre de décision dans ce cas ». Se voulant rassurant le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'il avait pourtant accordé toutes les facilités pour que les gens se réunissent en toute liberté tout en précisant qu'il a, dans ce contexte, rappelé aux responsables locaux une ancienne instruction pour dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de pression ou d'interdit pour les réunions qui se tiennent conformément aux lois en vigueur.

K. H.

SOUS LA PLUME

L'ère du « gherbal »

PAR SORAYA HAKIM

Après les amendements sur le projet de loi sur les partis politiques, puis de l'information, c'est au tour de la loi sur les associations d'être passée au rouleau compresseur pour enterrer le 90 31 du 4 décembre 1990. En premier lieu, il ne sera plus question pour les associations de se constituer librement. Les associations sont indexées au même titre que les partis politiques : pas de régime déclaratif, il faut désormais une autorisation préalable de l'administration, il serait plus exact de parler d'agrément. Premier écueil qui écorne les conventions qu'a ratifiées l'Algérie. En d'autres termes

« La chose est mal prise et fait grincer des dents les ONG internationales qui donnaient un sacré coup de pouce pour faire vivre des associations, le plus souvent sous perfusion. Ingérence et financements occultes obligent ! »

une restriction des libertés associatives qui pourtant sont garanties dans la Constitution. Mais du côté du ministère, les choses ne sont pas du tout vues sous cet angle. Bien au contraire, on pense que c'est pour dynamiser l'action associative et mettre en exergue les compétences tant le domaine de la solidarité que les domaines du savoir et de la technologie. Actuellement il y a plus de 80.000 associations qui activent à travers le territoire. Tout ce beau monde va

passer au « gherbal » de l'évaluation des compétences. Que restera-t-il quand, déjà, les aides financières de l'Etat se réduisent comme peau de chagrin et que dorénavant les associations sont soumises au diktat de l'article 28 bis de la loi qui interdit le financement par des organismes étrangers. Plus de contacts directs, désormais tout doit se faire dans un accord-cadre avec le gouvernement algérien. Là aussi la chose est mal prise et fait grincer des dents les ONG internationales qui donnaient un sacré coup de pouce pour faire vivre des associations, le plus souvent sous perfusion. Ingérence et financements occultes obligent ! Certaines d'entre elles, plus particulièrement celles qui portent assistance aux enfants et aux femmes, vont devoir, faute de financement, mettre la clé sous le paillasson. En attendant les dons de bienfaiteurs de chez nous, pris de compassion devant la détresse humaine, les associations se doivent de tout faire pour trouver d'autres moyens pour assurer leur survie, sinon ce sera la mort du petit cheval.

S. H.

DÉLÉGATION DU MEDEF À ALGER

Djoudi affirme sa disponibilité à répondre aux attentes

Le ministre des Finances, Karim Djoudi, a affirmé aux membres d'une délégation de patrons français sa "disponibilité à répondre à leurs attentes dans le cadre des lois et règlements du pays", indique, hier, un communiqué du ministère.

Au cours d'une rencontre avec cette délégation conduite par le président du Conseil de chefs d'entreprises France-Algérie de Medef international, Jean-Marie Dauger, le ministre des Finances a fait une présentation de l'évolution de la situation économique et financière du pays ainsi que du cadre régissant les investissements en Algérie, ajoute la même source. M. Djoudi a répondu également aux questions des membres de la délégation, lesquelles ont porté, notamment, sur les aspects fiscaux, douaniers ainsi que ceux liés au transfert de dividendes et aux crédits documentaires au titre des opérations d'importation, souligne-t-on. M. Dauger a affirmé pour sa part que la présence de la délégation des chefs d'entreprises français en Algérie "témoigne de l'intérêt qu'ils portent au marché algérien et de leur souhait d'aller plus loin dans leur partenariat et de s'installer dans la durée". Le président du Conseil de chefs d'entreprise France-Algérie de Medef international a même soutenu que la règle dite des 49/51, régissant les investissements étrangers en Algérie, "ne constitue pas un obstacle" pour les entreprises françaises.

La délégation du Medef international, composée d'une soixantaine de dirigeants de grandes entreprises et de PME françaises opérant dans différents secteurs, a entamé lundi une visite de deux jours en Algérie.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la prospection de nouveaux partenariats avec les opérateurs économiques nationaux et de l'amélioration des perspectives de coopération économique entre les entreprises des deux pays.

LES TICS DANS LES ENTREPRISES

Seules 15% des PME les utilisent

Seulement 15% des PME algériennes sur les 321.000 recensées utilisent les technologies de l'information et la communication (TIC) dans leurs activités, a indiqué mardi à Alger le directeur général de l'Agence nationale de développement des PME (ANDPME), Rachid Moussaoui.

S'exprimant à l'ouverture d'une rencontre sur la responsabilité sociétale des entreprises dans le développement durable, M. Moussaoui a reconnu qu'il s'agit d'une importante carence, ajoutant que le programme national de mise à niveau piloté par l'ANDPME comprend un volet lié à l'accompagnement des entreprises algériennes pour les encourager à utiliser davantage les TIC dans leurs domaines d'activités. Ce volet porte, entre autres, sur le financement à hauteur de 40% des opérations d'acquisition de l'outil informatique des équipements et solutions impliquant l'utilisation des TIC, précise M. Moussaoui. Le programme national de mise à niveau, doté d'une enveloppe de 386 milliards de dinars, prévoit aussi la mise à la disposition des PME d'experts chargés d'évaluer et diagnostiquer les besoins de ces entreprises en matière d'utilisation des TIC, ajoute le responsable de l'ANDPME.

Il a, en outre, rappelé que le nombre exact de PME algériennes en activité est de 321.000 entités, alors que 117.000 très petites entreprises (TPE) sont éligibles au dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej).

R. N.

75 MILLIARDS DA DE PÉNALITÉS DOUANIÈRES À FIN OCTOBRE 2011

Les fraudes à l'importation en hausse

Les pénalités douanières encourues par les acteurs du commerce extérieur fraudeurs ont dépassé les 75 milliards DA durant les dix premiers mois de l'année 2011, des montants appelés à augmenter avec le renforcement du contrôle du commerce extérieur.

PAR INES AMROUDE

Dans un entretien accordé à l'APS Regue Benamar, directeur du contrôle a posteriori à la direction générale des Douanes (DGD) a tenu à tirer la sonnette d'alarme sur l'ampleur du niveau de la fraude dans le commerce extérieur dans la mesure où le bilan des pénalités pour 2011 s'annonce en hausse par rapport aux pénalités encourues en 2010 qui ont atteint 59,2 mds DA.

Dans le cadre de cet "important bilan", réalisé par la direction du contrôle a posteriori, les infractions de changes en 2010, ont représenté 46,2 mds DA, des 59 mds DA encourus par ces fraudeurs, un chiffre "qui renseigne sur le niveau de ce phénomène frauduleux, favorisé par l'embellie financière du pays et la multiplication des projets de développement impliquant des importations tous azimuts", relève M. Regue.

Les autres infractions, constatées durant l'année passée, ont trait à la fraude commerciale comme la valeur des marchandises, leurs origines, les espèces tarifaires, le détournement d'avantages fiscaux de leur destination et l'utilisation de faux documents, poursuit ce responsable.

Le bilan de cette structure, qui est au début de son activité, "signifie que ce résultat peut être amélioré de façon conséquente en multipliant le nombre de constatations d'infractions à la réglementation régissant le commerce extérieur dans la mesure où les phénomènes frauduleux ne cessent de se développer et de se répandre, atteignant des proportions alarmantes", avertit ce responsable.

La direction du contrôle a posteriori, mise en place en 2010 et issue de la nouvelle restructuration des services douaniers, a lancé une nouvelle conception de lutte contre la fraude, basée sur la programmation des contrôles suivant un sys-



Les fraudes et fausses déclarations représentent un lourd manque à gagner pour le Trésor.

tème de gestion de risque qui permet d'orienter les contrôles vers les opérateurs et les opérations du commerce extérieur présentant un risque réel ou un potentiel de fraude.

Malgré les avancées réalisées dans le cadre de cette lutte, les pertes causées par les infractions de changes "demeurent considérables", reconnaît ce responsable qui a révélé que ces dernières peuvent être cernées et quantifiées, en s'abstenant d'avancer une estimation sur cette fuite de capitaux.

Des produits de complaisance

La fraude la "plus préjudiciable" dans ce cadre est constatée par cette structure, depuis 2010, est l'utilisation des certificats de conformité de produits de complaisance, explique ce cadre des Douanes.

Des centaines de conteneurs de produits contrefaits mais aussi de pièces détachées usagées et de produits pyrotechniques, ont fait objet de saisies par les services douaniers, alors qu'ils avaient obtenu préalablement des documents justifiant leur conformité, délivrés par les sociétés d'inspection étrangères avant leur expédition vers le territoire national, indique M. Regue.

Plus grave encore, ces marchandises interdites à la commercialisation, qui se trouvent en situation d'abandon au niveau des enceintes portuaires et aéroportuaires, ont toutes bénéficié d'une domiciliation bancaire dont les transferts, vers les banques étrangères, ont été effectués préalablement.

En juillet 2009, la Banque d'Algérie avait, dans une note réglementaire, conditionné aux importateurs l'octroi de la domiciliation bancaire par la présentation

d'un certificat de conformité du produit, délivré par une société d'inspection étrangère. Une condition sur laquelle la Banque d'Algérie est revenue, en procédant en avril 2011 à son annulation après que l'administration des Douanes ait fait état de plusieurs cas de fraudes et de fausses déclarations.

D'ailleurs, il a été constaté par les services de Douanes que le nombre de nouvelles créations de ces sociétés d'inspection s'est multiplié à l'étranger depuis l'institution de cette note, révèle encore M. Regue.

Ces sociétés délivraient un certificat de conformité de complaisance pour une somme variant entre 350 et 500 dollars par expédition et parfois des sommes beaucoup plus grandes pour des expéditions plus importantes, ajoute-t-il.

"Ce sont des surcoûts inutiles et injustifiés qui sont répercutés sur le consommateur algérien et qui grèvent nos réserves de changes", souligne ce responsable.

Sur ce point, M. Regue explique que le nouveau dispositif de l'opérateur économique agréé, en cours de projet, va permettre de "concilier l'impératif du contrôle avec les facilitations douanières".

Sa mise en place aidera essentiellement à "contrôler les flux des importations et des exportations en ciblant de manière efficace les entreprises d'importations utilisant des subterfuges pour dilapider les richesses du pays", souligne M. Regue.

Le pari est d'instaurer la transparence et la traçabilité dans la gestion du commerce extérieur. "C'est un véritable assainissement qui va commencer à partir de cette politique de facilitations", résume ce responsable.

I. A.

GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES TRAVAILLEURS DE L'EDUCATION

La tutelle salue le choix des fonctionnaires

PAR RAYAN NASSIM

La gestion des œuvres sociales du secteur de l'Education nationale sera assurée par une commission nationale et des commissions de wilaya après que 298.534 fonctionnaires du secteur se soient exprimés en faveur de cette modalité, soit 61,87% selon les résultats du scrutin organisé pour trancher cette question.

Selon les résultats annoncés par le ministère de l'Education nationale, 183.950 fonctionnaires du secteur ont choisi une gestion par des commissions d'établissements scolaires, soit 38,13% des votants. 19 recours ont été enregistrés et n'ont eu aucune conséquence significati-

ve sur le résultat final, selon le communiqué du ministère. Le vote s'est déroulé mercredi 7 décembre à travers 24.789 établissements scolaires du pays. 496.208 fonctionnaires sur un total de 545.462 soit un taux de 91%, ont participé à ce scrutin. Le ministère de l'Education nationale a précisé que les observateurs à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur ont qualifié ce scrutin d'exemplaire. En effet, l'ensemble des opérations de vote et de traitement des données s'est déroulée dans la transparence totale en présence de 20.606 observateurs délégués par les syndicats agréés de l'Education.

Par leur présence et leur engagement à

toutes les phases du scrutin, les syndicats Cnapest, UNPEF, FNTE, Snapest, SNTE, Satef et Snapap ont "grandement contribué à la réussite de ce scrutin", a souligné le communiqué.

Pour sa part, le ministère de l'Education n'a ménagé aucun effort pour "assurer le bon déroulement de ce référendum aux plans des moyens humains et matériels" tout en garantissant, en toute "neutralité", "sa régularité et sa crédibilité". Cette expérience "inédite" a permis, relève le communiqué, de "porter haut les valeurs de la démocratie" grâce à "l'action solidaire sur le terrain de la saine compétition".

R. N.

10^e COMITÉ DE SUIVI ALGÉRO-MAURITANIEN

Bouteflika et Ould Abdelaziz se félicitent des résultats

Les présidents Abdelaziz Bouteflika et Mohamed Ould Abdelaziz se sont félicités, hier à Alger, des résultats de la 10^e session du comité de suivi algéro-mauritanien tenue les 11 et 12 novembre.

PAR INES AMROUDE

Dans une déclaration commune, les deux présidents ont souligné l'impérative mise en œuvre des recommandations de cette session et de la feuille de route adoptée à cette occasion ainsi que la nécessité de bien préparer les travaux de la grande commission mixte prévue au cours du premier trimestre de l'année 2012 à Nouakchott. Les deux dirigeants ont également salué, à l'occasion de la visite d'Etat qu'effectue le président



Ph. APS

mauritanien en Algérie, "les progrès enregistrés dans le cadre de la coopération bilatérale" invitant les entreprises publiques et privées et les opérateurs économiques des deux pays à insuffler un nouvel élan aux relations économiques et commerciales et à garantir le climat propice aux projets de partenariat et d'investissement

notamment dans les secteurs de l'énergie et des mines, des infrastructures, de l'agriculture et de la pêche au mieux des intérêts des deux pays et pour hisser le volume des échanges commerciaux qui demeurent en deçà des potentialités que recèlent les deux pays. Dans ce contexte, le président mauritanien a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance au président Bouteflika pour "la solidarité active" de l'Algérie à l'égard de la Mauritanie à travers la formation d'étudiants et de cadres mauritaniens dans différentes spécialités et pour sa disposition permanente à jeter les passerelles de fraternité et à consolider les relations de bon voisinage. Les deux chefs d'Etat ont exprimé leur satisfaction du niveau de coopération établie dans le domaine sécuritaire et au niveau des mécanismes communs mis en place par les pays du champ pour lutter contre le terrorisme et le crime transfrontalier. Ils ont réitéré, dans ce contexte, leur ferme détermination à "intensifier les efforts visant le renforce-

ment de la sécurité et de la stabilité au Sahel". Les deux présidents ont exprimé leur conviction que la lutte contre le terrorisme et le crime organisé au Sahel passent inévitablement par la consolidation de la coopération entre les pays du champ et leurs partenaires internationaux.

Ils se sont félicités, à cet égard, des avancées que réalisent les pays dans la coopération et la coordination au sein du Comité d'état-major opérationnel conjoint (Cemoc) et de l'Unité de fusion et de liaison (UFL). Les présidents Bouteflika et Ould Abdelaziz ont affirmé que la stratégie régionale adoptée par l'Algérie, la Mauritanie et leurs partenaires au Sahel, pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, favorablement accueillie par la communauté internationale, "commence à porter ses fruits" notamment après le succès de la conférence internationale de haut niveau sur la sécurité et le partenariat au Sahel, tenue à Alger les 7 et 8 septembre 2011 et les concertations et rencontres l'ayant suivie à Washington et Bruxelles entre les pays du champ et leurs partenaires. I. A.

CHEVÈNEMENT PARLE DES RELATIONS ALGÉRO-FRANÇAISES

L'histoire qui pèse et l'octroi de visas

PAR SADEK BELHOCINE

L'ancien ministre français, Jean-Pierre Chevènement, président de l'association France-Algérie, mais néanmoins candidat à l'élection présidentielle française de 2012, ambitionne de donner un souffle nouveau aux relations algéro-françaises. Il compte assumer le passé tout en ayant un regard tourné vers l'avenir. Jean-Pierre Chevènement, dans un entretien accordé à l'APS, développe sa politique en la matière et appelle à « faire bouger les lignes entre la France et l'Algérie ». Dans ce cadre, le président d'honneur du Mouvement républicain et citoyen (MRC) et président de l'association France-Algérie évoque la grandeur des deux pays « qui doivent être capables, l'un et l'autre, d'assumer tout le passé et regarder ensemble vers l'avenir » et affirme « comprendre la mémoire douloureuse qui pèse sur les Algériens ». Chevènement estime que « il y a une passion dans la relation franco-algérienne », qu'il qualifie de « positive et chargée d'avenir » et qu'il serait, selon lui « dommage

de laisser s'éteindre en se teintant progressivement d'indifférence ». Pour sa part, le président de l'association France-Algérie, lui, assure rester « fidèle à l'engagement de regarder vers l'avenir, travailler à l'amitié et à la coopération de nos deux peuples, grands pays riverains de la même mer qui s'unissent de liens humains exceptionnels ». Mais, il estime que les efforts doivent venir des deux pays et il confie que l'Algérie « pourrait contribuer à travailler à cette amitié par quelques décisions symboliques », notant que « c'est un travail nécessaire, incontournable, patient, difficile ». Il prévient que dans le cas contraire, la « mémoire douloureuse » risque d'être instrumentalisée et de produire encore aujourd'hui des effets politiques irrationnels du point de vue des intérêts de l'Algérie comme de la France. Il estime qu'il ne faut pas « ressasser » le passé chez les uns comme chez les autres, mais, dit-il « nous servons mieux nos patries en nous tournant ensemble vers l'avenir et en regardant chez l'autre ce qu'il y a de positif et qui peut être mobilisé dans l'intérêt mutuel ». Il estime

également que l'exploitation perverse de « la mémoire douloureuse » ne sert pas « l'intérêt des deux pays », recommandant que « dans le désordre international actuel, il faut privilégier la construction d'une entente politique très large entre nos deux pays ». Dans ce sens, dit-il, il faut comprendre le colloque qu'organisent à Paris, le 17 décembre l'association « l'Algérie et la France au XXI^e siècle ». Devoir de mémoire toujours, Jean-Pierre Chevènement, est interpellé sur les massacres du 17 Octobre 1961. Le candidat à la présidentielle française de 2012, a rappelé que déjà, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, il avait « mené une enquête sur ces événements », expliquant que « le caractère emblématique de cette manifestation, dans le contexte politique de l'époque (la fin de la Guerre d'Algérie), lui donne son poids et justifie qu'elle puisse devenir le symbole de la lutte des Algériens en France ». Il souligne qu'on ne peut cependant séparer cette répression disproportionnée de tous les massacres qui ont endeuillé cette période paroxystique et dont « il m'est arrivé d'être le témoin », estimant que

seule la reconnaissance de ces faits « fera progresser la conscience ». Evoquant le dossier de la circulation des personnes entre la France et l'Algérie, il rappelle que du temps où il faisait partie du gouvernement « le nombre de visas accordés par la France à des Algériens est passé en trois ans (1999-2002) de 50.000 à 250.000 », notant que cette politique a été « resserrée » par les gouvernements qui se sont succédé après 2002. Un resserrement qu'il justifie cependant par « des visas détournés pour nourrir une immigration irrégulière ». S. B.

ENTRETIENS POLITIQUES ALGÉRO-RUSSES À MOSCOU Medelci explique la position de l'Algérie

Des entretiens politiques entre le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci et son homologue russe, Sergueï Lavrov, élargis aux membres des deux délégations, se sont déroulés hier à Moscou. M. Medelci est arrivé, lundi soir, à Moscou pour une visite de travail de deux jours, à l'invitation du MRE russe.

Le chef de la diplomatie algérienne devait, rapporte l'APS, rencontrer au cours de la journée, la présidente du Conseil de la Fédération russe, Valentina Matvienko. La visite de M. Medelci s'inscrit dans le cadre du "renforcement" du dialogue politique entre les deux pays, qui a connu une "impulsion particulière" depuis la signature à Moscou en 2001 (bien 2001) d'une déclaration sur le partenariat stratégique.

L'état des relations bilatérales et les moyens de les développer "davantage", ainsi que la situation régionale et internationale, à la lumière des récents développements intervenus, notamment sur la scène arabe, figurent parmi les points qui seront abordés par les deux parties à la faveur de cette visite. M. Medelci a accordé mardi matin une interview à la télévision russe "Russia el-Yaoum" (Russia Today). Intervenant au lendemain de la tenue de la 5^e session de la commission mixte algéro-russe, la visite de M. Medelci sera l'occasion, avait indiqué un communiqué du MRE, de "réaffirmer la volonté de l'Algérie de développer encore davantage sa coopération avec la Russie dans les différents domaines de l'activité économique, de la recherche scientifique, de la culture, de l'enseignement supérieur, et autres". La visite sera également mise à profit par les deux parties pour échanger des points de vues sur différentes questions d'actualité régionale et internationale, en particulier la lutte antiterroriste à la lumière des développements dans la région du Sahel, la situation dans le monde arabe et l'espace euro-méditerranéen, le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que les évolutions enregistrées sur la scène maghrébine. L. B.

ELLE A BÉNÉFICIE D'UNE VINGTAINÉ DE PROJETS

Laghouat se refait une santé

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À LAGHOUAT MOKRANE CHEBINE

La wilaya de Laghouat est gâtée par les hautes autorités de l'Etat. Elle vient de bénéficier en effet d'une vingtaine de projets de développement dans plusieurs secteurs, aussi importants les uns que les autres, à la faveur d'un défilé de dix ministres de la République. Les localités désenclavées de cette wilaya autrefois déshéritée, vont pouvoir enfin sortir la tête de l'eau, en bénéficiant de plusieurs infrastructures sanitaires, éducatives et autres commodités nécessaires. Le ministre des Ressources en eau a affirmé hier, à Laghouat, que la priorité sera donnée aux entreprises nationales dans la réalisation des différentes infrastructures de base du secteur, notamment les barrages. « Nous visons à encourager les entreprises nationales, qui ont acquis une certaine expérience dans le domaine, à réaliser seules les barrages dans le cadre du programme quinquennal de développement », a indiqué Abdelmalek Sellal, à l'issue d'une cérémonie de dépôt de la première pierre du projet de réalisation du barrage de Seklafa dans la commune d'Oued M'zi (Laghouat), où il était en visite d'inspection en compagnie de plusieurs ministres. Ledit projet, confié en effet à l'entreprise publique Cosider, d'une capacité globale de 42 millions de m³, servira, une fois réceptionné, à doter en eau potable (AEP) pour 3 Hm³, en plus de l'irrigation des périmètres agricoles situés à l'aval pour une quantité de 8,7 Hm³. Outre les

avantages économiques pour toute la région, le barrage de Seklafa va générer 500 emplois. Auparavant, le ministre avait inauguré une Station d'épuration (Step) à Bordj Senoussi dans la commune de Laghouat. De son côté, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a inauguré une nouvelle cité d'habitation de 148 logements dans la commune de Laghouat. Dans le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels, El-Hadi Khaldi, a présidé la cérémonie de réception d'un centre de formation et d'artisanat toujours dans la commune de Laghouat. Khalida Toumi, elle, a inauguré une bibliothèque de lecture publique toujours dans la même commune. Le ministre des Travaux publics qui était également du voyage dans la wilaya de Laghouat, a inauguré le projet de

dédoublement de la route reliant la commune Benasser-Benchohra à l'aéroport Moulay-Ahmed-Medeghri, de même qu'une Maison de l'environnement réceptionnée en présence du ministre en charge du secteur, Chérif Rahmani en l'occurrence. Dans le secteur de la Santé, Djamel Ould Abbès a procédé à la pose de la première pierre d'un centre mère-enfant dans la commune d'Aflou (110 km au nord de Laghouat) et l'inauguration d'une polyclinique dans la nouvelle ville de Belil (60 km au sud de la Laghouat). Par ailleurs, un lycée de 800 places dans la commune d'El Assafia (14 km du chef-lieu de wilaya) et un autre de 1.000 places à Laghouat ont été inaugurés en présence de Boubekour Benbouzid et des autorités locales. M. C.

DJAMEL OULD ABBÈS :

« Je n'ai aucun problème avec Ouyahia »

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière s'est exprimé depuis la wilaya de Laghouat, sur le lourd dossier des médicaments sur le marché national, en guise de réponse aux récents propos du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui l'a sommé, rappelons-le, de rendre des comptes. « Je n'ai aucun problème avec Ouyahia, et nous sommes tous deux nommés par décrets », a souligné Djamel Ould Abbès, en marge de l'inauguration d'une polyclinique dans la commune de Bellil dans la wilaya de Laghouat, où il est en visite d'inspection, à la veille de la venue du chef de l'Etat. « On veut que je sois indifférent face à toutes ces anomalies, mais moi j'ai choisi la confrontation », a-t-il ajouté, en guise de détermination pour contrecarrer les contraintes sur le marché national des médicaments. Indiquant par ailleurs, que les enquêtes se poursuivent toujours dans ce sens, Djamel Ould Abbès a évalué la surfacturation dans le secteur du médicament à 94 millions de dollars. Un chiffre pour le moins hallucinant qui renseigne sur l'étendue des dysfonctionnements et l'ampleur des carences qui s'ajoutent au manque criard dans certains produits pharmaceutiques importants. M. C.

CONSTRUCTION DURABLE ET TECHNOLOGIES DU BÉTON

Lafarge introduit son savoir-faire en Algérie

Organisé en trois sessions, à savoir constituants et normalisation, ajouts cimentaires et environnement et construction durable et, enfin, performances et durabilité, le 8e séminaire international de deux jours portant sur les technologies du béton, ouvert hier à Alger, a rassemblé des entrepreneurs et des opérateurs économiques du secteur du bâtiment, des ingénieurs, des architectes et constructeurs en vue d'échanger les expériences.

PAR AMAR AOUIMER

L'organisateur de cet événement, Lafarge, a prévu d'importantes communications telles que la gestion du risque sismique urbain, la gestion du bâti existant avec ses aspects techniques et socioéconomiques et la durabilité des matériaux cimentaires (apports et "paromécanique").

Pour le représentant de Lafarge, Omar Ikkal, directeur de la chaîne logistique, travaillant en collaboration avec G. Chanvillard au centre de recherche, cette 8e édition relate des thèmes stratégiques ayant trait aux techniques de construction, la sécurité.

«Mais il s'agit également d'un rendez-vous incontournable des acteurs du bâtiment, tels que les architectes, les ingénieurs, les techniciens, les cadres administratifs et les certificateurs des matériaux de construction.» Il estime que «c'est aussi une occasion opportune pour véhiculer les préoccupations et les besoins de notre clientèle, les producteurs de ciment et les professionnels des mises en œuvre, ainsi que les métiers de recherche et les différents producteurs de matériaux».

En conformité avec le programme présidentiel en matière d'habitat

Ce séminaire interactif et dynamique à la portée du large public s'inspire d'une démarche nationale de l'innovation du sec-



teur du bâtiment en ciblant les questions clés, notamment la construction durable et la fabrication du ciment, élément essentiel du développement des plans de construction en Algérie en occupant une place centrale dans le programme présidentiel de Bouteflika, en matière d'habitat, selon Ikkal.

Celui-ci ajoute que «cette rencontre est un véritable forum d'échanges et de débats dont l'objectif principal consiste à partager et diffuser des connaissances, des compétences et du savoir-faire, en matière de matériaux, dans le domaine de la construction, et en rapport avec les solutions et les innovations permettant une réduction sensible des émissions CO2 émises par l'industrie cimentière». Lafarge, qui est aujourd'hui présent en Algérie à travers toutes ses activités, ciments, granulats, béton et plâtre, en déve-

loppant des process de production à M'sila et Oggaz avec ses 2.400 employés et collaborateurs, a fait de cette rencontre d'aujourd'hui, un lieu d'échanges d'idées et un espace de concertation au profit des professionnels du secteur pour leur permettre d'enrichir leurs connaissances, par le biais de retours d'expériences et de transfert de savoir-faire, selon Ikkal.

Aussi, d'intéressantes opportunités sont offertes aux participants dans la perspective de dévoiler de nouvelles innovations.

Le directeur général du groupe Lafarge Algérie, Luc Callebat, a précisé que «cette rencontre, qui regroupe des experts locaux et internationaux, offre une bonne occasion pour présenter de nouvelles idées, découvrir les résultats des récentes études et recherche dans le domaine de la dynamique des matériaux et des structures et valoriser les matériaux locaux pour favoriser la durabilité du béton et contribuer davantage à la protection de l'environnement».

Le message de Lafarge vise surtout à inciter les séminaristes à formuler des suggestions relatives à l'adresse des entreprises spécialisées dans le secteur du bâtiment afin de contribuer activement au bénéfice des citoyens à rendre la vie et la ville plus agréables.

A. A.

PROGRAMME NATIONAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des opérateurs algériens en Belgique prêts à participer

Des opérateurs algériens dans le secteur énergétique installés en Belgique se sont dit "prêts" à accompagner leur pays dans sa nouvelle politique en matière d'énergies renouvelables, présentée à Bruxelles lors d'une rencontre de haut niveau entre l'Algérie et l'Union européenne sur le développement du partenariat dans ce domaine. Pour Farid Zidazi, chef d'entreprise actif dans l'instrumentation industrielle et l'économie d'énergie, cette rencontre de haut niveau permet aux compétences nationales établies à l'étranger d'avoir une "meilleure visibilité" sur les besoins du pays en matière de développement des énergies renouvelables, un créneau où le transfert de technologie peut s'opérer.

«Ma présence, comme invité parmi la délégation européenne à l'énergie, me permettra, dois-je l'espérer, d'apporter ma pierre à l'édifice, en répondant positivement à l'appel lancé par le ministre de l'énergie aux Européens pour apporter leur savoir-faire dans le domaine, en matière de formation et de partage d'expérience, notamment», a confié l'entrepreneur, spécialisé depuis 20 ans dans le remplacement de tout ce qui est éclairage par lampe ou gaz par l'éclairage LED de type européen.

Lors de la rencontre de haut niveau à Bruxelles, le ministre de l'Énergie et des Mines, M. Youcef Yousfi, avait exposé la stratégie énergétique de l'Algérie qui, a-t-il

rappelé, repose sur l'accélération du développement de l'énergie solaire, prévoyant le lancement de projets solaires photovoltaïques d'une capacité totale d'environ 800 MW d'ici 2020, et de porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité destinée à la consommation nationale d'ici 2030.

Selon M. Zidazi, dont le chiffre d'affaires atteint les 150.000 euros, des opérateurs comme lui, en Belgique ou en France, pourraient transférer leur savoir-faire dans le photovoltaïque vers l'Algérie où Sonelgaz, à travers sa filiale "Rouiba Eclairage", compte fabriquer fin 2013 des modules d'une capacité équivalente à 120 MW/an. Pour Hamid Aït Abderrahim, chercheur dans l'énergie nucléaire, l'approche développée par les responsables algériens de l'énergie à la rencontre de Bruxelles est "extraordinaire" parce qu'elle représente une "vision intégrée et à long terme".

«On ne fait pas un projet (exemple Sonelgaz-Desertec) seulement pour produire de l'énergie, mais on utilise ce vecteur énergétique comme un vecteur de développement local», a indiqué Aït Abderrahim, directeur du Centre de l'énergie nucléaire de Mol (Belgique). Evoquant son domaine de prédilection, à savoir le nucléaire, il a estimé que pour le développement à long terme du secteur énergétique algérien, après le renouvelable et le solaire à cycle thermique, il y a le

nucléaire qui est, a-t-il dit, "un autre pôle de développement, parce qu'il est aussi structurant dans la durée". «Nous avons déjà des centres de recherche en Algérie qui sont assez bien équipés, en sus de deux réacteurs de recherche. Je crois qu'on peut redynamiser ça notamment par des applications qui sont très utiles pour la population, comme la production des radios isotopes médicaux destinés au traitement de certaines maladies», a ajouté le directeur du centre de Mol, jugeant possible la production de ces radios à partir des réacteurs dont dispose l'Algérie.

Pour lui, il y a un potentiel à même de dynamiser le secteur nucléaire de l'Algérie.

Une rencontre de haut niveau Algérie-UE s'est tenue vendredi dernier à Bruxelles, en présence du ministre de l'Énergie et des Mines et du Commissaire européen à l'Énergie, Günther Oettinger, en marge de laquelle un mémorandum d'entente a été signé entre le directeur général de Sonelgaz, Noureddine Bouterfa et le directeur général de Desertec Initiative Dii, Paul Van Son.

L'accord prévoit notamment le renforcement des échanges d'expertise technique, l'examen des voies et moyens pour l'accès aux marchés extérieurs et la promotion commune du développement des énergies renouvelables en Algérie et à l'international.

R. E.

BADEA Création d'un réseau de bureaux de liaison



La Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) a annoncé lundi à Alger la création d'un réseau de bureaux de liaison avec siège central sur l'île Maurice.

Ce réseau, créé au terme de la troisième rencontre des responsables africains chargés du suivi des opérations de la BADEA, ouverte dimanche à Alger, devrait "faciliter les procédures de la banque et renforcer ses actions", a déclaré à l'APS le Directeur général de la banque, M. Abdelaziz Khellaf. La réunion d'Alger, la première à réunir les représentants de 40 pays africains francophones et anglophones, a permis "d'approfondir le débat sur un nombre de points dont notamment le mode d'application du relèvement du seuil des financements de la banque à 20 millions de dollars par pays, contre 18 millions USD avant 2010", a-t-il souligné.

Les participants ont également étudié un projet qui consiste à financer l'enseignement de la langue arabe dans les pays africains (non arabes). Sur les grandes orientations de la banque, M. Khellaf a noté qu'elles seront davantage axées sur le financement des projets structurants en Afrique subsaharienne, notamment ceux relatifs aux infrastructures de base, à l'agriculture et au développement humain, sur l'assistance technique et sur le financement du commerce entre pays arabes et africains. La facilitation des échanges commerciaux arabo-africains se fait grâce à "la formule de paiement par facilité accordée par la banque aux opérateurs africains qui importent des pays arabes", a précisé M. Khellaf. Ces échanges, dominés par les exportations des produits énergétiques des pays arabes, sont actuellement estimés à 20 milliards de dollars, selon le même responsable. Depuis son entrée en activité en 1975, la BADEA a financé 535 grands projets en Afrique pour un montant global de 4 milliards de dollars, a-t-il rappelé. Le Sénégal, l'Éthiopie, le Cameroun et le Mozambique ont pris la part du lion de ces financements. La banque a également financé 520 opérations d'assistance technique totalisant un coût de 130 millions de dollars. Elle a enfin contribué à l'effacement d'une partie de la dette de 22 pays africains pour plus de 200 millions de dollars, a encore révélé M. Khellaf. Les financements de la BADEA sont accordés à des taux préférentiels de 1%, sur une durée de 30 ans et n'exigent aucune condition préalable aux pays bénéficiaires. La BADEA a été créée en 1973 à Alger à l'occasion du 6e sommet arabe. Son capital social, auquel l'Algérie participe à hauteur de 3%, est passé de 235 millions de dollars lors de la création à près de 3 milliards de dollars actuellement.

Lors de son intervention dimanche à l'ouverture de la réunion, le ministre des Finances Karim Djoudi a réitéré l'engagement de l'Algérie dans le processus de développement de l'Afrique subsaharienne.

R. E.

EL-OUED

4e Salon national du tourisme de jeunes

Des représentants de 34 wilayas du pays prennent part à la 4e édition du Salon national du tourisme de jeunes, dont le coup d'envoi a été donné lundi à El-Oued. Cette manifestation, dont le lancement a été donné à partir de la salle omnisports de Taksebt et qui se poursuivra jusqu'à jeudi prochain, vise à faire connaître les potentialités touristiques diverses que recèlent chacune des wilayas participantes. Le Salon a pour objectif également d'ancrer chez les jeunes la culture de la découverte et le sens du voyage à travers tout le pays, estiment les organisateurs.

Il est décliné en trois grandes activités : une grande exposition à la salle omnisports de Taksebt, des communications sur divers thèmes en rapport avec le tourisme de jeunes, prévues au centre de loisirs scientifiques au quartier Chott, ainsi que des ateliers de travail sur le tourisme de jeunes et le développement du sens patriotique, le rôle du réseau des auberges de jeunes dans la promotion de ce type de tourisme et sur les moyens de consolider ce créneau.

Ce Salon national de tourisme de jeunes est organisé par la Direction de wilaya de la Jeunesse et des Sports, avec le concours de la Ligue des activités de plein air et d'échanges de jeunes, et la participation de la fédération algérienne des auberges de jeunesse et de l'Agence nationale de loisirs de la jeunesse. Des activités culturelles, récréatives et touristiques à l'intention des participants sont également projetées en marge de cette manifestation qui sera sanctionnée par une remise de prix aux trois meilleurs exposants.

RELIZANE

Une délégation française rencontre des éleveurs

Une délégation de l'association française "Bretagne Internationale" s'est réunie lundi dernier à la Chambre de l'agriculture de Relizane, avec des représentants locaux de la filière lait, selon la Direction des services agricoles. Cette rencontre, inscrite dans le cadre du partenariat algéro-français visant à développer cette filière agroalimentaire, a permis aux membres de la délégation bretonne, composée d'encadreurs et de formateurs, de rencontrer des éleveurs de la région et de visiter des unités de production laitière de la wilaya. Ce partenariat s'inscrit au titre d'une convention entre les ministères de l'agriculture des deux pays visant à former des éleveurs de bovins et à tirer profit de l'expérience française dans ce domaine.

Près de 1.000 éleveurs des wilayas de Relizane, Blida et Souk-Ahras bénéficieront de l'expérience française pour augmenter la production laitière, améliorer la qualité des aliments et assurer une bonne gestion des moyens disponibles, ajoute-t-on à la DSA, observant que ces trois wilayas ont été retenues comme régions pilotes pour une durée de trois années. Ce partenariat, en cas de réussite, sera élargi à 22 autres wilayas. La wilaya de Relizane dispose d'un cheptel de 32.000 vaches, dont plus de 20.000 laitières. Elles assurent une production de 65 millions de litres de lait par an.

APS

CONSTANTINE, LOGEMENTS PRÉVUS À ALI-MENDJELI

2 milliards de dinars pour leur alimentation en eau potable

Au titre de nouveaux programmes d'habitat, une enveloppe de 2 milliards de dinars vient d'être accordée à la wilaya de Constantine pour l'alimentation en eau potable des logements devant être réalisés à la nouvelle ville Ali-Mendjeli, a annoncé la direction de l'Hydraulique.

BOUZIANE MEHDI

Il s'agit-là d'une "anticipation" destinée à faire face aux transformations multiformes que connaîtra plus tard cette nouvelle ville dont la construction a permis de desserrer l'étau qui enserrait la ville de Constantine en matière de densité de population.

Inscrite au titre d'un programme spécial de mise à niveau de la nouvelle ville Ali-Mendjeli, cette opération sera concrétisée "par étapes", au fur et à mesure de la réception des projets de logements en cours de réalisation, ou en voie de lancement, a précisé la même Direction.

D'ici 2015, la nouvelle ville Ali-Mendjeli accueillera "au moins 20.000 nouveaux logements, tous segments confondus" d'où la nécessité de "songer d'ores et déjà aux moyens à mettre en œuvre pour offrir aux futurs locataires un cadre de vie agréable", a souligné la wilaya à l'APS.

Selon les responsables de la direction de l'Hydraulique, il sera procédé grâce à cette "importante dotation financière" à la



création de nouveaux réseaux d'alimentation en eau potable pour les habitations devant être implantées à la nouvelle ville Ali-Mendjeli.

Une partie de ce budget sera consacrée à l'alimentation en eau potable de la future ville universitaire, en cours de réalisation près de la nouvelle ville Ali-Mendjeli, a encore précisé à l'APS la direction de l'Hydraulique.

Dans la wilaya de Constantine, le secteur des ressources en eau a bénéficié, en tout, d'une enveloppe financière de 15,5 milliards de dinars au titre du programme quinquennal 2010-2014. Des moyens qui

serviront à financer, entre autres, la réalisation d'une quinzaine de projets d'assainissement, de 16 projets d'alimentation en eau potable, de 4 retenues collinaires, de 2 forages et de 2 périmètres d'irrigation entres autres.

Une enveloppe "complémentaire" de 2,5 milliards de dinars a également été affectée, selon l'APS, au secteur de l'hydraulique afin de procéder à des opérations de raccordement en eau potable de plusieurs régions enclavées des daïras de Aïn Abid et de Hamma-Bouziiane, ainsi que pour le recalibrage d'oueds.

B. M.

SIDI BEN ADDA (AIN TEMOUCHENT), PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Réouverture du Centre d'enfouissement technique

Le Centre d'enfouissement technique (CET) de Sidi Ben Adda (5 km d'Aïn Témouchent) a été rouvert la fin de la semaine dernière par les autorités locales, a indiqué la Direction de l'Environnement de la wilaya.

Cette réouverture fait suite à la levée complète de l'ensemble des réserves formulées par la Direction de l'environnement et les derniers travaux engagés ont porté sur le bitumage des voies et dessertes ainsi que sur l'installation de centres de tri.

Parmi les opérations entreprises pour lever les réserves, l'on signale, entre autres, le raccordement électrique du CET, la réalisation d'une clôture végétale et des plantations autour de l'installation, l'amélioration des voies d'accès et l'alimentation en eau potable.

La Direction locale de l'environnement a réalisé un pont bascule pour le pesage des déchets ménagers et créé deux décharges inertes devant permettre à l'exploitant de disposer de terres de couverture nécessaires aux opérations d'enfouissement.



Le CET a été doté d'équipements d'exploitation complémentaires, notamment une navette, un tracteur agricole, une citerne de 3.000 litres et un bulldozer.

Les personnels technique et administratif, appelés à les gérer au sein d'une entreprise publique à caractère industriel et commercial (EPIC), ont suivi un cycle de formation.

Ce CET et celui de Sidi Safi, dont la réouverture est prévue avant la fin de l'année, ont été fermés provisoirement par la

wilaya à la fin de 2010.

Mis en service "prématurément" et "sans réception, début 2010" à Sidi Ben Adda et Sidi Safi, ces deux CET "ne remplissaient pas certaines conditions requises" à leur bon fonctionnement. Ils présentaient également des "malfaçons" alors que "certains ouvrages prévus dans les marchés contractés n'ont pas été achevés", a rappelé encore la direction de l'Environnement.

Parallèlement, cette direction a lancé un débat sur "la réactualisation des schémas directeurs de gestion des ordures ménagères"

avec les élus de la wilaya.

Un centre de tri sera ouvert à l'ancienne carrière de Sidi Yamine, au chef-lieu de wilaya, pour récupérer les gravats et autres déchets solides provenant des constructions.

Cette action sera appuyée par la réalisation de deux projets de décharges contrôlées au niveau des communes de Sidi Boumediène et El-Amria.

APS

GRÈVE À LA LAITERIE DE DRÂÂ BEN-KHEDDA

Les travailleurs exigent une commission d'enquête

La grève, déclenchée il y a près de trois mois, se poursuit toujours à l'ex-Onalait de Draâ Ben-Khedda. Toutes les initiatives pour trouver une solution ont échoué.

PAR LOUNÈS BOUGACI

Les travailleurs rejettent la proposition formulée par l'assemblée populaire de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le sens d'enclencher un processus de dialogue entre les parties en conflit. Et pour cause, arguent, les employés de l'ex-Onalait « le parti pris du président de l'APW de Tizi-Ouzou ».

« Cette initiative aurait été, pour nous, une occasion d'exposer aux responsables locaux nos préoccupations ainsi que les faits qui nous ont poussés à enclencher le mouvement de grève et écouter leur point de vue et propositions mais l'intervention du président de l'APW sur les ondes de la radio locale de Tizi-Ouzou le 8 décembre 2011 a démontré qu'il y a un parti pris flagrant avant même la tenue de cette réunion », soulignent les travailleurs.

Ces derniers ajoutent : « En effet le président de l'assemblée populaire de wilaya a déclaré que le repreneur a respecté le cahier des charges prenant ainsi une position claire aux côtés du patron avant même de nous avoir écouté. Cela signifie pour lui que nos revendications seraient tout simplement illégitimes et que notre grève serait infondée ». Le collectif des travailleurs enchaîne : « Pour cette raison, nous annonçons avec regret pour les différents organismes, institutions et personnes prévues à cette réunion que nous ne pouvons assister à une rencontre où il y a un parti pris



flagrant d'avance ». Les concernés appellent, en outre, les élus à l'assemblée populaire de wilaya des différents partis politiques à constituer une commission d'enquête de l'APW afin de constater de visu « comment une entreprise qui faisait la fierté de notre wilaya est dilapidée ». « Nous réitérons aussi notre appel aux plus hautes autorités du pays que nous exhortons à envoyer une commission d'enquête IGF de constater les énormes irrégularités commises par le repreneur de la laiterie ». Rappelons que Mahfoud Bellabas, président de l'assemblée populaire de la wilaya de Tizi-Ouzou a lancé un appel pour

l'organisation d'une rencontre entre les travailleurs, le patron de l'ex-Onalait ainsi que l'Union générale des travailleurs algériens, la Chambre de commerce, la Direction de l'agriculture, des représentants de la wilaya, l'UGCC... L'objectif de cette réunion devait être de trouver une issue positive au conflit. D'ailleurs, depuis le début du conflit et de la grève, les travailleurs attendaient à ce que les pouvoirs publics et les institutions élues se penchent sur leur situation et celle de l'entreprise afin de trouver une solution conforme aux intérêts des travailleurs de l'entreprise et de la wilaya. Mais à peine une telle initiative a-t-elle vu le jour qu'elle a été avortée puisque de l'avis des employés, les choses sont mal parties pour un règlement équitable. La grève à l'ex-Onalait de Draâ Ben-Khedda

est en cours depuis presque trois mois. L'usine est fermée. Chaque matin, les employés se retrouvent devant le siège de l'entreprise et empêche tout accès à son enceinte. Les travailleurs dénoncent ce qu'ils qualifient de mauvaise gestion de la part du patron qui a repris l'entreprise depuis sa privatisation en 2004. De son côté, le propriétaire de l'entreprise ainsi que son conseil d'administration dressent par contre un bilan reluisant de la situation qui y prévaut. Les travailleurs demandent entre autres la renationalisation de l'ex-Onalait.

L. B.

CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ

Un taux critique de 25,6 %

Le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou constitue un problème épineux. Malgré la prise en charge d'une partie des jeunes chômeurs grâce aux nombreux dispositifs destinés à ouvrir des horizons nouveaux et prometteurs aux jeunes, il n'en demeure pas moins que les choses sont encore loin de se stabiliser. Le chômage touche de plein fouet particulièrement les jeunes diplômés de l'université Mouloud-Mammeri. Chaque année, des milliers de licenciés, d'ingénieurs et de techniciens supérieurs terminent leurs études mais se retrouvent juste après en proie à un chômage endémique. D'ailleurs, les annonces de demandes d'emplois que les bureaux locaux des journaux publient gratuitement, sont à plus de 95 % celles des étudiants fraîchement sortis de l'université. Les chiffres rendus publics par les responsables concernés montrent qu'il y a actuellement pas moins de 90.762 demandeurs d'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers ses soixante sept communes. Ce chiffre représente un taux de chômage de 25,6 %. Mais comparativement à la population employée, le taux est de plus de 74 % puisque le nombre de personnes qui travaillent dans la wilaya s'élève à 263.776. L'administration emploie 36 % de la population active, 35 % sont dans le commerce, les transports et services, 12 % dans le secteur de l'industrie, 11 % dans le travaux publics et bâtiment et enfin 5 % seulement dans le secteur de l'agriculture.

En plus de l'université Mouloud-Mammeri où actuellement 40.000 étudiants suivent des études supérieures et des centres de formation professionnelle étatiques, il faut ajouter les

dizaines d'écoles privées qui livrent aussi au marché du travail des milliers de jeunes chaque année. Les stagiaires, ayant suivi des formations inhérentes à l'hôtellerie, sont contraints de quitter Tizi-Ouzou où le secteur de l'hôtellerie est à son niveau le plus bas. Ils se dirigent plutôt vers les grandes villes notamment Alger et Oran où l'offre est particulièrement importante. Si les diplômés en hôtellerie et tourisme sont plus ou moins gâtés, ce n'est pas du tout le cas de ceux des autres domaines, notamment ceux ayant fait des études en sciences humaines comme la psychologie, la sociologie, l'histoire, l'archéologie... Les étudiants ayant suivi un parcours dans les domaines techniques peuvent, en fonction de leur dynamisme et de

leur volonté, dénicher un poste de travail mais également en dehors de la wilaya de Tizi-Ouzou car ici, le marché du travail n'offre malheureusement pas grand-chose. Les étudiants, nouvellement diplômés du département de langue et culture amazighes ont, quant à eux, de la chance puisque dans le cadre de la politique de la réhabilitation de l'identité amazighe, des concours et de recrutement ont lieu chaque nouvelle année scolaire. Ce qui fait qu'actuellement, un grand nombre des licenciés en tamazight travaillent et bénéficient de postes permanents. D'autres sont employés à titre vacataire avec de grandes chances de bénéficier d'une permanisation à l'avenir.

L. B.

SECTEUR DE LA SANTÉ

La wilaya aura son centre anticancer

La wilaya de Tizi-Ouzou sera dotée, dans moins de deux ans, d'un centre anticancer. Il s'agit d'un hôpital d'une capacité de 140 lits en cours de réalisation dans la ville de Draâ Ben-Khedda, 11 kilomètres à l'ouest du chef-lieu de wilaya. Les travaux du projet sont actuellement avancés à hauteur de 15 % et tout porte à croire que les délais de réalisation seront respectés puisqu'aucune difficulté particulière, susceptible de retarder la réception de cet hôpital,

n'est signalée. Ce projet apportera un grand soulagement aux malades résidant dans la wilaya de Tizi-Ouzou et ceux des wilayas limitrophes. Ces derniers endurent un véritable calvaire pour faire le déplacement jusqu'à la capitale pour, entre autres, effectuer des séances de chimiothérapie. La nouvelle de la réalisation de cet hôpital a été accueillie avec satisfaction dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

L. B.

MAISON DE LA CULTURE

Projection d'un documentaire sur la Guerre d'Algérie

La maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou a abrité, avant-hier, l'avant-première d'un documentaire ayant pour thème la guerre d'Indépendance. Cette projection entre dans le cadre de la commémoration des manifestations du 11 Décembre 1961. Un documentaire a été, de ce fait, projeté et il a pour intitulé *Les martyrs reviennent à Ighil Bouzrou*. Le documentaire a été réalisé par Mourad Hammami et produit par l'agence de communication et de production audiovisuelle Mizrana productions. Durant plus de deux mois, l'équipe de Mourad Hammami a sillonné la région d'Ighil Bouzrou pour revisiter l'Histoire de ce village de près de 5.000 habitants relevant de la commune d'Ath Aïssi dans la région des Ath Douala. Le village a beaucoup contribué à la Révolution algérienne de 1954 à 1962. Les 21 et 22 mai 2011, les habitants d'Ighil Bouzrou ont décidé d'exhumer les corps des martyrs enterrés en divers endroits et ce, dans le tumulte de la Guerre d'Algérie. L'objectif consiste à les réunir dans le carré des martyrs érigé à l'entrée du village. « Cette action constitue un plongeon terrible dans l'histoire de la guerre d'Indépendance. L'équipe de Mizrana production a enquêté sur l'histoire et le rôle joué par ce village durant cette guerre », nous confie le réalisateur Mourad Hammami. Un documentaire de soixante minutes a ainsi été réalisé, traitant et mettant en valeur à travers onze étapes, le rôle joué par Ighil Bouzrou durant la Révolution nationale algérienne. Le documentaire évoque, entre autres, les exactions, les témoignages des survivants, le rôle des femmes, les veuves, les orphelins. Il parle aussi de Badaraco, un lieu sinistre de torture et d'exécutions sommaires, du capitaine Audino et de la SAS ses Ath Douala.

FORMATION DE SECOURISTES

Sortie de la promotion Smail-Yefsah

Une nouvelle promotion de secouristes vient de terminer sa formation à Tizi-Rached dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Il s'agit de formations dispensées et supervisées par le comité de la wilaya de Tizi-Ouzou du Croissant-Rouge algérien, présidée par Hakim Aït Hamadouche. Ce dernier a voulu faire coïncider la cérémonie de remise des attestations avec le huitième anniversaire du décès de maître Karim Sadoun, un ancien cadre du C-RA. Les activités ont eu lieu au sein de la maison de jeunes de Tala Amara (commune de Tizi-Rached). Il y a lieu également de souligner que des cérémonies de dépôt de gerbes de fleurs sur les tombes de Karim Sadoun et Smail Yefsah ont eu lieu au cimetière de Tala Amara. Elles ont été suivies de la remise d'attestations aux nouveaux secouristes ainsi qu'aux participants au séminaire sur la gestion des catastrophes. La rencontre a aussi donné lieu à la remise du prix « Me Karim Sadoun », à une « waada » ainsi qu'à un séminaire des présidents des comités locaux du C-RA.

L. B.

TUNISIE, ANCIEN OPPOSANT SOUS L'ÈRE BEN ALI

Moncef Marzouki élu chef de l'Etat

L'ancien opposant Moncef Marzouki, qui a connu la prison et l'exil sous l'ère Ben Ali, a été élu lundi à la tête de l'Etat tunisien, pays précurseur du "printemps des peuples arabes".

Cet homme de 66 ans, respecté par beaucoup de ses concitoyens en raison de son opposition implacable au "raïs de Carthage" en fuite, a réuni sur son nom 153 voix sur les 202 exprimées au sein de la nouvelle Assemblée constituante. Il fera office de contrepoids laïque à l'influence des islamistes vainqueurs des élections législatives de novembre.

Il était le seul candidat pour ce poste d'une durée d'un an, le temps que la Constituante rédige une nouvelle Loi fondamentale et que se tiennent de nouvelles élections. "Je promets au peuple tunisien d'œuvrer pour le pays de toutes mes forces", a déclaré le nouveau chef de l'Etat après son élection. "Je représente un pays, un peuple, une révolution. Vive la Tunisie !"

Il a ajouté : "Je dis aux membres (de cette assemblée) qui m'ont accordé leurs suffrages : merci pour votre confiance. Et à ceux qui n'ont pas voté pour moi, je leur dis : votre message a été reçu (...) Je sais que vous allez me demander de rendre des comptes." Le poste de chef de l'Etat est le deuxième personnage politique le plus important dans la Tunisie post-Ben Ali après celui de Premier ministre, qui ira à l'islamiste Hamadi Jebali, dont le parti Ennahda (Renaissance) a remporté les législatives.

Médecin de formation, Marzouki est un défenseur des droits de l'Homme qui a été incarcéré en 1994 après avoir défié l'autocrate de Carthage lors d'une élection présidentielle. Il avait été remis en liberté quatre mois plus tard lorsque son cas avait fait l'objet d'une campagne internationale en sa faveur. Il a par la suite été contraint de s'exiler en France. Marzouki était revenu dans son pays trois ans avant la "révolution de jasmin" qui a renversé le 14 janvier 2011 Ben Ali, au pouvoir depuis plus de 23 années. Invoquant le harcèlement des autorités, il avait dû reprendre le chemin de l'exil deux mois après. Il était rentré à Tunis, où il avait reçu un accueil populaire triomphal à l'aéroport de Carthage quelques jours seulement après la fuite de l'autocrate en Arabie saoudite.

Dans la nouvelle configuration tunisienne, le poste de chef de l'Etat est doté d'attributions limitées — son titulaire détermine la politique étrangère du pays en



consultation avec le Premier ministre. Il détient le titre de commandant en chef des forces armées, bien que toutes ses nominations militaires doivent être prises là aussi en consultation avec le chef du gouvernement. Ce fut aux termes d'un accord au sein de la troïka majoritaire (les islamistes d'Ennahda avec 89 élus et les deux partis de gauche Congrès pour la République et Ettakatol, respectivement 29 et 20 sièges), que le dirigeant du CPR Moncef Marzouki a accédé à la magistrature suprême. Agé de 66 ans, cet opposant historique au régime de Zine el Abidine Ben Ali, qui a vécu 10 années en exil en France, devrait ainsi réaliser son rêve. Moncef Marzouki avait annoncé sa candidature à la présidence de la République deux jours après la chute, en janvier, de l'ex dirigeant.

Rester fidèle à la mémoire des martyrs...

Après son élection, il devra prêter serment la main sur le Coran et jurer d'œuvrer à l'établissement d'un Etat de droit et de rester fidèle «à la mémoire des martyrs, aux sacrifices consentis par les Tunisiens au fil des générations et aux objectifs de la révolution». Il nommera dans la foulée le chef du gouvernement, le numéro 2 d'Ennahda Hamadi Jebali, qui devrait former son équipe et la soumettre à l'approbation de l'Assemblée d'ici la fin de la semaine, selon la presse tunisienne.

La cérémonie de passation des pouvoirs avec le président intérimaire Fouad Mebazaa, qui a dirigé la Tunisie depuis la chute de Ben Ali, devrait avoir lieu au

palais présidentiel de Carthage, en banlieue nord de Tunis, mardi ou mercredi. Symboliquement, Moncef Marzouki aurait souhaité être à Carthage le 10 décembre, date de la Journée internationale des droits de l'Homme, avait-il récemment confié à l'AFP. Mais il aura dû patienter deux jours de plus, l'Assemblée n'ayant adopté la constitution provisoire que samedi à minuit. Ce texte, qui régit l'organisation des pouvoirs pendant la période transitoire jusqu'aux prochaines élections générales, a été voté par 141 voix contre 37 et 39 abstentions, après cinq jours de débats intenses et houleux. Son adoption constituait le préalable à l'élection du président et la formation du gouvernement, attendues dans un contexte de grave crise économique et sociale. Le texte définit notamment les prérogatives des trois «têtes» de l'Etat: le président de la République, le chef du gouvernement et le président de la Constituante (Mustapha Ben Jaafar).

Il peut être démis de ses fonctions par deux tiers des élus

Ces attributions ont été âprement discutées, les islamistes ayant été accusés de vouloir donner tout pouvoir au chef du gouvernement et de mettre en place un régime parlementaire pur. Selon le texte adopté, le chef de l'Etat est le chef suprême des forces armées et définit la politique étrangère en concertation avec le Premier ministre. Il promulgue et publie les lois votées par la Constituante, nomme et révoque les hauts gradés et le Mufti (autorité religieuse) en concertation avec le chef du gouvernement. Il peut être démis de ses fonctions par deux tiers au moins des élus.

La désignation anticipée de Moncef Marzouki a suscité des grincements de dents en Tunisie. «Aujourd'hui, élection du président dont le nom, comme au bon vieux temps, est connu d'avance», ironisait une caricature en une de La Presse de lundi dernier

RI/ le monde

SYRIE

Les Syriens entre grève et élections

Une partie des Syriens se sont rendus aux urnes ce lundi dernier pour élire leurs représentants dans les municipalités malgré les violences dans leur pays secoué depuis neuf mois par une révolte populaire réprimée dans le sang. Il s'agit du premier scrutin organisé depuis le début du mouvement de contestation sans précédent du régime du président Bachar al-Assad le 15 mars. Il y a plus de 42.000 candidats pour 17.000 postes. Ces municipales ont été organisées en vertu de la nouvelle loi électorale adoptée pour "renforcer le principe de la décentralisation", selon les autorités.

Le scrutin se déroule, selon un opposant qui s'exprimait sous couvert de l'anonymat, "dans des régions qui ne se sont pas encore soulevées contre le régime", c'est-à-dire Alep, certains quartiers de



Damas, les villes de Soueida et Quneitra dans le Sud, Tartous, dans le Nord-ouest, et certains quartiers de Lattaquié et Banias.

Grève générale

Dimanche, un appel à la grève générale a été bien suivi dans une partie de la Syrie, notamment à Homs, haut lieu de la contestation. Les commerces sont restés fermés et les rues désertes dans plusieurs régions en réponse à un appel de l'opposition, qui entend entamer une vaste campagne de désobéissance civile alors que les violences, qui ont fait 55 morts vendredi et samedi, ont coûté la vie à au moins 13 civils dimanche dernière travers le pays.

La grève a été "très largement suivie" dans la province de Deraa ainsi que dans la plupart des localités de Jabal al-Zauia à Idleb, près de la frontière turque, a rappor-

té l'OSDH, citant des militants sur place. Près de Damas, les forces de sécurité ont tenté d'ouvrir de force les magasins à Harasta. Elles ont procédé à des arrestations dans cette ville et à Douma, où la grève était observée à 90%, selon l'OSDH et des militants. Parallèlement, de nouveaux violents affrontements ont opposé des déserteurs et l'armée régulière dans la province d'Idleb, où deux véhicules de transports de troupes ont été incendiés, et dans celle de Deraa, où "trois chars de l'armée ont été incendiés et plusieurs personnes blessées", selon l'OSDH, basé en Grande-Bretagne. Par ailleurs, en Jordanie, l'ambassade de Syrie à Amman a affirmé dimanche qu'un groupe de personnes s'était introduit dans la chancellerie et s'en était pris au personnel et à des diplomates.

RAPPROCHEMENT DIPLOMATIQUE ENTRE ISRAËL ET LA LIBYE

Une ambassade d'Israël à Tripoli ?

Après la chute du régime de Kadhafi, le gouvernement israélien espérait un rapprochement avec le Conseil national de transition (CNT, autorité libyenne). Le gouvernement israélien n'avait jamais délaissé ses contacts avec le CNT, dont certains membres avaient été reçus secrètement à Jérusalem. Israël avait déclaré soutenir les rebelles avec l'espoir qu'ils «parviendront à établir en Libye un gouvernement efficace et démocratique».



Les dernières informations révèlent qu'une ambassade d'Israël pourrait ouvrir prochainement en Libye. Ce serait une grande avancée diplomatique pour Israël qui souffre d'un isolement international depuis l'arrivée au ministère des Affaires étrangères d'Avigdor Lieberman. Ce serait d'autant plus une avancée que le CNT comporte en son sein des islamistes. L'heure d'échanger des ambassadeurs aurait sonné pour Israël et la Libye. L'information du mois d'août a été confirmée par le quotidien israélien Haaretz qui précise qu'il y aurait déjà un accord sur le nom de l'ambassadeur qui prendrait ses fonctions à Tripoli. Un comité de la communauté

juive de Libye, comprenant en Grande-Bretagne des anciens résidents, a été constitué avec l'objectif de récupérer leurs biens abandonnés à la suite de leur départ. Les dirigeants libyens ont autorisé l'installation de ce comité après une invitation officielle transmise à Raphaël Luzon, président de la diaspora juive. Ahmed Chaâbani, porte-parole du CNT, a confirmé «la nécessité d'établir des relations avec Israël».

Influence du Qatar

Raslan Abu Rukun, Israélien d'origine arabe et actuel consul à Atlanta, serait pressenti pour remplir cette mission à Tripoli. Les Israéliens seraient aidés par le Qatar qui a toujours agi auprès du monde arabe pour amé-

liorer l'image d'Israël. En échange, les Israéliens sont prêts à accroître la présence diplomatique du Qatar au Proche-Orient, pour contrebalancer l'influence de l'Arabie saoudite. Ils accepteraient l'introduction d'entreprises qataries chargées de la reconstruction et du développement de Gaza afin d'améliorer les conditions matérielles de la population gazaouite qui cesserait alors son soutien aux extrémistes. Israël y voit aussi un moyen de damer le pion au turc Tayyip Erdogan (Premier ministre) qui cherche à attirer le Hamas dans sa zone d'influence. Le rêve de Ben Gourion (Premier ministre en 1948, à la création d'Israël) d'inventer une alliance solide avec les pays voisins musulmans d'Israël prendrait ainsi une forme pragma-

tique. Il semble que Abassi Madani, ancien du FIS algérien qui vit en exil au Qatar, ait cautionné l'action diplomatique du CNT et fustigé le gouvernement algérien face à «la réserve de la diplomatie algérienne envers les nouvelles autorités libyennes».

La Tunisie dans la foulée

L'ouverture de relations diplomatiques avec la Libye pourrait débloquer les relations avec la Tunisie voisine. Rached Ghanouchi et Hamadi Jebali ont reçu au siège du mouvement Ennahda, Roger Bismuth, président de la Communauté juive de Tunisie, qui était accompagné de Mondher Ben Ayed, ancien président de la Chambre de commerce tuniso-américaine (TACC). Rached Ghanouchi aurait aussi rencontré, selon l'hebdomadaire britannique *The Economist*, des responsables israéliens, lors de sa récente visite à Washington pour rassurer les Américains sur sa politique après la victoire des islamistes rapporte le journal *L'Express*. Certes le leader tunisien avait fait plusieurs déclarations de refus de normaliser les relations avec Israël, mais il a voulu se montrer conciliant dans sa rencontre «discrète» avec les Israéliens. Il a affirmé que la «Constitution tunisienne n'interdisait pas les contacts avec les israéliens». Yitzhak Levanon, ancien ambassadeur en Égypte, a insisté sur le fait que la politique islamiste devenait «plus réaliste». Yaakov Maargov, ministre israélien des Affaires religieuses, a enfoncé le clou en se disant plus ouvert à discuter avec d'autres partis religieux car «entre religieux on se comprend mieux».

L'optimisme diplomatique règne en Israël, mais l'expérience prouve que des surprises peuvent remettre en cause l'ouverture vers d'autres pays arabes.

R. I./L'Express

MAROC

Le partenaire discret d'Israël

Si WikiLeaks a confirmé que Rabat et Tel-Aviv s'accordaient sur bien des sujets diplomatiques, c'est dans le business que leur coopération est la plus méconnue. Le Maroc veut être un pays modèle pour l'UPM (Union pour la Méditerranée). Un point de vue qui demeure tabou pour l'opinion publique, mais les diplomates et les chefs d'entreprises marocains conviennent, en privé, que les routes commerciales avec Israël existent et se développent à grands pas.

Sous l'œil bienveillant de Washington

Dans une missive adressée en 2009 au roi Mohammed VI, Barack Obama écrivait : «J'espère que le Maroc va jouer un rôle important dans le rapprochement entre le monde arabe et Israël, tout en sachant que cela entraînera une paix stable et une solution au conflit au Moyen-Orient».

Une lettre qui intervenait au moment où le Maroc était considéré par Washington comme le pays du Maghreb le moins hostile à l'État hébreu. La situation est d'autant plus remarquable aujourd'hui avec les révolutions arabes : la difficile transition politique en Égypte, le chaos en Syrie et la rupture de Tel-Aviv avec Ankara soulignent encore davantage l'isolement diplomatique de l'État hébreu dans la région.

Le Maroc, qui est vu comme un modèle aux yeux de l'Occident joue aussi cette carte, malgré la défiance de son opinion publique vis-à-vis d'Israël -surtout qu'il a par ailleurs rompu avec fracas ses relations diplomatiques avec l'Iran.

Des liens diplomatiques ininterrompus

Malgré la fermeture, en octobre 2000, du bureau de liaison d'Israël à Rabat et le départ de Gadi Golan, son diplomate qui avait rang d'ambassadeur, les contacts entre les deux pays n'ont jamais vraiment cessé. En 2003, Silvan Shalom, alors chef de la diplomatie israélienne était reçu par Mohammed VI. En décembre 2008, le directeur général du ministère des Affaires étrangères, Aharon Abramovitz, s'est rendu quasi officiellement à Rabat. Le chassé-croisé diplomatique s'est d'ailleurs intensifié: Jason Isaacson, le direc-



teur du Comité juif américain d'affaires gouvernementales et internationales, et fervent défenseur de la cause sioniste, a été décoré de la médaille de Chevalier du Trône du Royaume du Maroc.

Dans un câble diplomatique américain de l'ambassade américaine à Rabat révélé par WikiLeaks, Yassine Mansouri, le chef du contre-espionnage marocain, avait pour sa part confié à des diplomates américains que «Tzipi Livni est un bon partenaire»...

L'épisode Livni ou la visite chaotique des étudiants de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) avaient suscité une véritable levée de boucliers au Maroc, faisant dire à Mamfakinch, le média citoyen du Mouvement du 20 février qu'au Maroc, «il vaut mieux militer pour Israël que pour la démocratie ou la Palestine».

Le réchauffement avec l'État hébreu s'expliquerait par l'affaire du Sahara, la position marocaine étant soutenue par des politiques américains proches du puissant Aipac (American Israel Public Affairs Committee) et par des firmes de lobbying diplomatique basées à Washington, qui entre-

tiennent des relations similaires avec Tel-Aviv et dont les ramifications se croisent avec des intérêts économiques communs.

En dépit de l'opposition populaire à la normalisation avec l'État hébreu, traduite par les nombreuses marches dans le royaume contre Israël lors des événements de Gaza, Rabat continue à entretenir des relations commerciales avec Tel-Aviv, dont les flux sont loin d'être négligeables. De nombreuses associations marocaines dénoncent régulièrement les liens commerciaux entre l'État hébreu et le royaume chérifien. L'initiative nationale de boycott d'Israël estime qu'ils atteignent les 50 millions de dollars (35,3 millions d'euros) par an, notamment dans l'agro-industrie. Semences et technologie transitent par l'Europe pour masquer leur origine israélienne.

Cette situation crée des poussées de fièvre chez les politiques, notamment les islamistes qui réclament la fin de ce commerce caché.

En réalité, le Maroc et Israël ont réaffirmé dans le cadre de l'Euromed leur volonté d'entamer des négociations ayant pour objectif commun de créer une zone de libre-échange. D'ailleurs, nombre de réseaux d'affaires euro-méditerranéens dans lesquels le patronat marocain est très actif accueillent des chefs d'entreprise israéliens... Les nombreuses pétitions lancées au Maroc appelant au boycott des produits israéliens restent lettre morte.

C'est dans le militaire que cette «normalisation passive» est la plus discrète. Fait rarissime pour un pays arabe, Rabat a opté pour des achats militaires auprès de l'industrie d'armement israélienne. Le sujet est tellement sensible que les deux pays en font un secret d'État. Quant aux businessmen israéliens désireux de prospecter le marché marocain, ceux-ci peuvent se procurer un formulaire officiel de visa d'affaires spécialement conçus pour eux auprès des représentations diplomatiques chérifiennes, notamment aux États-Unis.

R. I.

TUBERCULOSE

Un combat de tous les jours

La tuberculose est une maladie contagieuse. Comme un banal rhume, elle se propage par voie aérienne. Seules les personnes dont les poumons sont atteints peuvent transmettre l'infection. Lorsqu'elles toussent, éternuent, parlent ou crachent, elles projettent dans l'air les germes de la maladie, appelés bacilles tuberculeux. Il suffit d'en inhaler quelques-uns pour être infecté.

PAR OURIDA AIT ALI

La tuberculose est une maladie contagieuse qui s'attaque habituellement aux poumons, mais parfois aussi à d'autres parties du corps, comme les reins, les ganglions et les os. Autrefois, la tuberculose était souvent mortelle et on lui donnait le nom de « consommation ». De nos jours, le traitement aux antibiotiques permet d'en guérir.

En l'absence de traitement, une personne atteinte de tuberculose évolutive peut infecter en moyenne 10 à 15 autres personnes en l'espace d'une année. Cependant, les sujets infectés ne font pas nécessairement une tuberculose. Le système immunitaire oppose un rempart au bacille tuberculeux qui, protégé par une épaisse couche cireuse, peut rester pendant des années. Les sujets infectés dont le système immunitaire est affaibli sont plus susceptibles de développer la maladie. La lutte contre la tuberculose s'appuie sur le dépistage des cas, la prise en charge et le traitement des malades, en particulier des malades contagieux, et la vaccination par le BCG. Celle-ci a pour but principal de protéger les jeunes enfants des



formes graves de la tuberculose précoce, notamment les méningites tuberculeuses.

La tuberculose fait partie de ce qu'on appelle les « maladies de pauvreté », parce qu'elles se répandent surtout dans les milieux où sévissent les conditions suivantes :

- La malnutrition
- Des mauvaises conditions sanitaires
- Un surpeuplement
- Un manque de suivi médical.

Elle sévit donc de façon persistante dans les pays économiquement défavorisés. Selon l'OMS, le tiers des cas de tuberculose se concentre dans la région

de l'Asie du Sud-Est (qui comprend notamment l'Indonésie, le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam). L'Afrique (surtout dans la région subsaharienne) et le Moyen-Orient suivent de près. Ces trois régions du Globe regroupent 85 % de tous les cas de tuberculose. Dans ces pays, la fréquence de la tuberculose dans les prisons est souvent 100 fois plus élevée que dans la population générale. Les camps de réfugiés présentent aussi un problème de taille.

En Occident, la maladie est plus répandue dans les milieux défavorisés, chez les autochtones, les sans-abri, les utilisateurs de drogues intraveineuses, les personnes atteintes de sida et celles qui sont nées dans un pays où la tuberculose est fréquente. En Algérie, à l'instar des pays occidentaux, la maladie est toujours présente. Maîtrisée toute fois grâce à la prise en charge thérapeutique. Le point avec le professeur Nour-Eddine Zidouni, chef de service en phthisiologie au CHU de Beni Messous et expert dans la lutte contre la tuberculose, ainsi que le docteur Sofiane Alihalassa, chargé du programme national de la lutte contre la tuberculose.

O. A. A

DOCTEUR SOFIANE ALIHALASSA* AU MIDI LIBRE :

«Les médicaments disponibles la situation maîtrisée»

La crise du médicament connue par notre pays, en l'occurrence ceux relatifs au traitement anti-tuberculeux semble être surmonté. Le docteur Sofiane Alihalassa, nous en parle. Il assure, en outre, que les médicaments contre cette maladie sont gratuits.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR OURIDA AIT ALI

Midi Libre : Docteur Alihalassa vous passez des commandes auprès du ministère de la Santé, et vous approvisionnez aussi tout le pays en médicaments contre la tuberculose, est-ce qu'il y a une rupture en ce moment ?

Sofiane Alihalassa : D'abord ce qu'il faut savoir c'est que le traitement est gratuit, donc assuré par l'Etat. Mais effectivement, par moments on rencontre quelques perturbations qui sont dus à un problème au niveau de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) en raison de la lourdeur du code des marchés public et du crédit documentaire.

Qu'en est-il pour le moment ?

Pour le moment ce déficit est levé car la plupart des structures ont des stocks de sécurité. Il y a une dizaine



d'années nous avons effectivement connu une pénurie grave du traitement contre la tuberculose. Cela était lié à la démarche économique du pays et modification du système de régulation des produits pharmaceutiques.

Peut-on connaître le nombre de malades atteints de cette maladie ?

21.800 cas sont enregistrés en Algérie.

Il y a eu une légère augmentation, entre 1995 et 2005 et depuis 2005 la courbe s'est infléchi. Comme l'explique le professeur Zidouni, il faut toujours rapporter le nombre de malades par rapport à la population qui elle est en augmentation. Ce qui est rassurant, c'est qu'on arrive à maîtriser la situation. Ce qu'il faut savoir aussi, pour la forme pulmonaire de la tuberculose qui est très contagieuse, on est en train de tarir les sources d'infections, et on a de moins en moins de cas de contagion.

Y a-t-il des régions où la maladie est plus importante ?

Oui en effet, au Nord par exemple à cause de la densité humaine et de la pauvreté, la maladie est plus importante et il y en a moins dans l'est du pays et à l'Ouest. Cela est lié, d'une part, à l'état des structures des établissements de santé et à leurs fonctionnements, et d'autre part au mode d'occupation du sol et au revenu des habitants qui sont plus pauvres. Mais il n'en demeure pas moins que la situation est maîtrisée.

O. A. A.

*Docteur en médecine, chargé du programme de lutte contre la tuberculose

Robert Koch découvre le bacille de la maladie

Le médecin et microbiologiste allemand Robert Koch, né à Clausthal (Allemagne) le 11/12/1843 ; Mort à Baden-Baden (Allemagne) le 27/05/1911 annonce à la société physiologique de Berlin qu'il a découvert le bacille de la tuberculose. Il démontre le caractère contagieux de ce que l'on considère alors comme « la maladie du siècle ». Des mesures de lutte vont être prises partout en Europe mais il faudra attendre 1921 pour voir la tuberculose reculer vraiment avec la mise au point du vaccin du bacille de Calmette et Guérin (BCG).



18 juillet 1921 : naissance du BCG, contre la tuberculose

Le médecin Albert Calmette et le vétérinaire Camille Guérin mettent au point le vaccin antituberculeux, auquel ils donnent leur nom : BCG (Bacille Calmette-Guérin). C'est ainsi qu'une première vaccination est effectuée sur un nouveau-né. Les deux chercheurs travaillaient depuis déjà quelques années sur le bacille tuberculeux, découvert par Robert Koch en 1882. Cent ans après que Robert Koch a reçu le prix Nobel pour la découverte de son bacille, la tuberculose frappe toujours. Chaque année, plus de huit millions de personnes dans le monde sont atteintes, 1.7 million en meurent. Pour les uns, la tuberculose était héréditaire, pour les autres, une maladie contagieuse se transmettant par contact avec un individu malade. En 1860, le médecin militaire français Jean-Antoine Villemin fait toutefois une observation décisive : les soldats confinés dans les casernes sont davantage atteints de tuberculose que ceux en campagne. Mieux : des lapins, à qui il injecte des lésions tuberculeuses prélevées sur un individu mort, deviennent tuberculeux à leur tour et transmettent la maladie à d'autres lapins. En 1865, preuve est faite de la contagiosité de la maladie. Il faudra toutefois attendre 1882 pour que le médecin et microbiologiste allemand Robert Koch isole l'agent responsable de la maladie : *Mycobacterium tuberculosis* ou bacille de Koch. Découverte pour laquelle il recevra le prix Nobel de médecine en 1905.

Où et quand est-elle apparue ?

Difficile à dire ! On a longtemps pensé que le bacille avait évolué à partir de celui de la tuberculose bovine (*Mycobacterium bovis*). Les hommes auraient été contaminés par la souche animale au Néolithique, au moment de la sédentarisation et de l'apparition de l'agriculture. Mais les études phylogénétiques réalisées depuis une dizaine d'années ont mis à mal ce scénario. En fait, les souches bovine et humaine ont vraisemblablement un ancêtre commun, et *Mycobacterium tuberculosis* est plus proche de lui que n'est *Mycobacterium bovis*.

Connue depuis des millénaires en Afrique de l'Est et en Amérique du Sud - des traces incontestables de tuberculose osseuse (déformation de la colonne vertébrale caractéristique) ont été retrouvées aussi bien sur des momies égyptiennes que précolombiennes - cette affection connaît son apogée au début du XIXe siècle : avec la révolution industrielle, les villes européennes se peuplent à une vitesse vertigineuse et regorgent de taudis insalubres où les familles vivent dans la promiscuité et la précarité. La maladie se répand comme une traînée de poudre : un tiers des décès parisiens sont alors dus à la tuberculose ! Avec l'amélioration progressive des conditions de vie, la maladie régresse. Mais elle reprend du poil de la bête à chaque période troublée, notamment lors des deux guerres mondiales. La régression s'accroît à partir des années 1945 avec l'apparition des antibiotiques.

Source : La Recherche

PROFESSEUR NOUR-EDDINE ZIDOUNI* AU MIDI LIBRE :

«La tuberculose n'a jamais disparu»

Dans cet entretien qu'il a bien voulu nous accorder, le professeur Nour-Eddine Zidouni explique que la tuberculose n'a jamais disparue dans le monde et dans notre pays. L'Algérie fait donc partie des pays à prévalence moyenne. Ainsi la lutte contre le bacille de Koch continue grâce aux moyens thérapeutiques et l'amélioration des conditions de vie des sociétés à risque. En effet, ce spécialiste explique que la tuberculose est une maladie de la pauvreté.

ENTRETIEN RÉALISÉ
PAR OURIDA AIT ALI

Midi Libre : On parle en ce moment du retour de la tuberculose, comment expliquer cette recrudescence ?

Professeur Nour-Eddine Zidouni : Il n'y a eu ni aller ni retour. Le retour de la maladie, la réapparition, la recrudescence ne sont que des fantasmes proférés par des ignorants. Je mesure mes mots, ce sont des ignorants qui ne connaissent pas la maladie. Il faut qu'on arrête de dire ça. La tuberculose est une maladie infectieuse qui n'a jamais disparue de notre pays, elle est présente dans la plupart des pays du monde de manière plus ou moins importante.

Où sommes-nous situés par rapport à d'autres pays ?

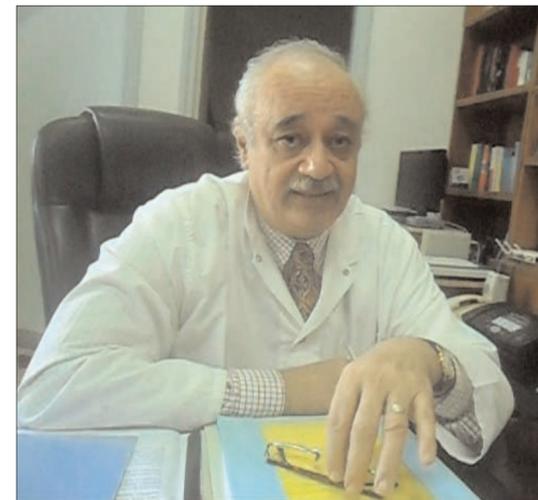
Nous, nous sommes un pays à prévalence moyenne, nous ne sommes pas un pays où la maladie est une charge de morbidité ou un fardeau de santé publique. Nous sommes considérés comme les pays du Bassin méditerranéen, c'est-à-dire un pays à prévalence moyenne. Il faut arrêter avec cette légende qui prétend qu'il y a un retour de la maladie, ce n'est pas vrai, elle présente et suit l'évolution naturelle de la maladie qui est combattue, par des armes conventionnelles, c'est-à-dire une méthodologie qui associe un traitement et une surveillance.

On dit que le bacille de Koch a muté, qu'en pensez-vous ?

Ça aussi, c'est une autre hérésie. On parle de multi-résistance, et la multi-résistance survient lorsqu'on traite mal les malades. Cela veut dire que la multi-résistance c'est l'impossibilité pour les antibiotiques usuels de détruire les bacilles. Effectivement c'est une mutation qui est causée par des traitements qui sont inappropriés ou mal conduits.

Est-ce que nous disposons justement de ces médicaments appropriés ?

Oui, on a des médicaments appropriés, certes nous avons rencontré quelques perturbations qui ont affecté les produits pharmaceutiques dans notre pays et ce n'est un secret pour personne. Mais nous avons tenté à chaque fois de parer au pire et de faire en sorte que ces perturbations n'entraient pas le bon déroulement du programme de lutte contre la maladie de la tuberculose.



On dit également que c'est une maladie qui frappe les populations pauvres, pourquoi ?

Tout à fait, c'est une maladie de la pauvreté, parce que le bacille se transmet mieux. Par exemple lorsqu'il y a dix personnes dans une pièce la maladie se transmet mieux que si il y en a qu'une seule ou deux. Et ensuite c'est une bactérie de type particulière qui est nocive lorsque les conditions de l'organisme se dégradent, par des mauvaises conditions de vie, par la pauvreté, qui dit pauvreté dit mal nutrition et une mauvaise réaction de défense de l'organisme vis-à-vis de ce genre de bactérie.

Est-ce une maladie qui est en progression en Algérie,

Non, au contraire avant, c'est-à-dire de 1996 jusqu'à 2005, lors de cette décennie, nous avons connu une guerre contre les civils dans notre pays pendant plus de 10 ans, il y a eu un déplacement des populations, il y a eu des saccages, des incendies, des structures de santé. Il y a eu une volonté délibérée de détruire le réseau sanitaire dans certaines régions du pays et donc nous avons payé les conséquences de ces actes néfastes par une nouvelle organisation sanitaire qui nous permet maintenant de récupérer tous les déficits que nous avons eus. Là je parle de la tuberculose et des maladies respiratoires. Ce qu'il faut comprendre également, c'est qu'il y a un accroissement naturel de la population et une répartition de la maladie en fonction de l'accrois-

sement de la population. Maintenant la courbe tend à s'infléchir et à avoir une prévalence, c'est-à-dire un nombre de malades par rapport à la population qui est celui d'une situation d'une gravité mondiale. C'est pour la première fois qu'on est une population de 35 millions d'habitants. Lorsqu'on dit 20.000 par rapport à une population figée à 1.000.000 habitants comme en 1962, effectivement la situation aurait été différente, c'est-à-dire très grave. En tout état de cause, il ne faut pas baisser les bras.

Vous dites qu'il ne faut pas baisser les bras, cela veut-il dire qu'on peut éradiquer cette maladie ?

C'est une maladie de la pauvreté, de la proximité, lorsque les Algériens seront mieux nourris lorsqu'ils habiteront mieux, lorsqu'ils ne souffriront pas du froid, lorsque dans les zones rurales les conditions de vies seront meilleures, et bien cette maladie va disparaître grâce à l'effet combiné du développement et de la prise en charge thérapeutique.

Mais souvent on entend des alertes comme quoi la maladie est de retour, comment expliquer cela ?

Ce n'est pas un hasard, en 1945, lors de la 2e Guerre Mondiale la tuberculose était un fléau en Europe, car à cette époque, beaucoup de pays européens ont eu une très mauvaise politique de santé concernant la lutte contre la tuberculose et pour preuve, on voit

des alertes qui sont totalement incompréhensives de nos voisins du nord de la Méditerranée, mais l'effet du développement a été un facteur clé dans la réussite de l'infléchissement de la courbe de la prévalence de la maladie.

Est-ce qu'on a pris des mesures de prévention ?

Oui, les mesures de prévention font partie intégrante du programme. La mesure de prévention, c'est de surveiller le traitement du malade et de faire un dépistage, c'est-à-dire des examens cliniques et radiologiques dans l'entourage du malade.

Quels sont les signes cliniques de cette pathologie ?

Les signes sont plutôt banals, une toux prolongée, qui ressemble à une grippe. Mais ce qui doit alermer le malade, ce sont les crachats qui commencent à être striés de sang ;

Quel est le taux de mortalité de la tuberculose en Algérie ?

Le taux de mortalité est d'environ 3%, quel que soit le traitement, quelle que soit la précocité dont on peut agir envers cette maladie. Cependant, ce qui nous gêne, ce n'est pas tellement le taux de mortalité. Ce qui gêne et est parfois difficile, mais ceci est fait, néanmoins, c'est de ramener le malade à la guérison, c'est ça l'acte préventif majeur.

Pourquoi donc est-ce difficile de ramener le malade à la guérison totale ?

Parce qu'il faut briser la chaîne de transmission, tous les bacilles qui sont présents dans l'atmosphère projetés par la toux des malades doivent être brisés et la seule façon d'y arriver est de prendre en charge le malade en lui administrant un traitement de six mois.

Est-ce qu'on risque une épidémie ?

La tuberculose n'est pas une maladie à caractère épidémique, car le bacille se multiplie lentement il n'y a jamais eu d'épidémie en Algérie sauf dans des cas particuliers lors des deux Guerres Mondiales.

*Professeur en médecine, chef de service en pneumo-phthisiologie à l'hôpital de Beni Messous, Membre titulaire de l'Union internationale des maladies respiratoires et de la tuberculose Expert de la région Afrique de l'OMS pour la lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires.

SALLE EL MOUGAR, GÉNÉRALE DE AM WIN YERJAN REBBI

Un texte inspiré de l'œuvre de Muhend u Yehya (Mohya)

La pièce *Am win yerjan rebbi* inspirée de l'œuvre de Mohya, est adaptée d'un écrit de Samuel Becket (*En attendant Godot*). Cette œuvre s'inscrit en droite ligne du courant du théâtre de l'absurde.

PAR DJAMEL BOUKERMA

Les amoureux du quatrième art ont eu le bonheur d'assister, hier, en avant-première à la salle El Mougar, à la représentation d'une nouvelle pièce théâtrale inspirée de l'œuvre de Mohya. La pièce *Am win yerjan rebbi* est elle-même adaptée d'un écrit, datant de 1952 (*En attendant Godot*). Cette œuvre s'inscrit en droite ligne du courant du théâtre de l'absurde. Pour la représentation de *Am win yerjan rebbi* en kabyle, quatre comédiens étaient présents hier sur les planches. La mise en scène de la pièce est de Ahmed Khoudi.

Le décor de la pièce est réellement très dépouillé afin de permettre et donner pleins feux sur le jeu des comédiens, par ailleurs magistral. Un arbre planté au beau milieu de la scène est censé nous transporter vers les villages enclavés de la Kabylie profonde.

Deux des comédiens, représentant deux jeunes villageois sans aucune perspectives d'avenir, restent là assis à l'ombre de cet arbre attendant... ils ne savent quoi, peut-être la fin de leur vie précaire. Le metteur en scène, Ahmed Khoudi, expliquant le choix de ce décor minimaliste dira



à ce propos : « On n'a pas compliqué le décor, on a choisi un décor simple de même que pour les costumes des comédiens ». L'attente des deux jeunes villageois, lassés de leur mal-vivre, a duré des jours et des nuits, sans toutefois voir la délivrance qui serait incarnée par un personnage « chimérique », d'où le thème général de la pièce *Am win yerjan rebbi*. L'homme-le sauveur - dont l'arrivée est attendue et tant espérée par les deux jeunes du douar, nommé Abdelkader, est celui dont les promesses pourraient les aider à

mettre fin à leur mal-vie. Abdelkader, guetté jour et nuit sous leur arbre solitaire, reste vraiment le dernier espoir et maillon reliant ces deux jeunes désespérés à la vie qui s'écoule monotone.

La pièce est interprétée en langue kabyle par Omar Zaouidi, Hocine Aït Guenni, Nacer Mouhaouche et Menad M'barak. À propos des œuvres du Muhya, le metteur en scène précisera ceci : « Les textes de Muhend u Yehya sont généralement en langue kabyle, cela nous a donc facilité l'interprétation de ses pièces théâtrales qui

sont inspirées, par ailleurs, de thèmes universels ». Les comédiens, quant à eux, ont exprimé leur plaisir et satisfaction d'avoir été choisis pour l'interprétation de cette œuvre intemporelle. Le comédien, ayant incarné Aggougou, l'un des deux jeunes villageois, en l'occurrence Hocine Aït Guenni, nous explique à ce propos « J'ai bien aimé le rôle que j'ai été appelé à interpréter dans cette pièce, et franchement, les œuvres de feu Muhend u Yehya m'impressionnent toutes ». Concernant le message véhiculé par *Am win yerjan rebbi*, le metteur en scène a affirmé que la pièce transporte un message très important et essentiel pour les jeunes, « la pièce démontre le vrai sens de la vie, le combat, et la puissance de l'Homme, néanmoins, on néglige à travers la pièce la domination de l'Homme sur l'autre (l'esclavage), l'attente sans rien faire ». La générale de *Am win yerjan rebbi* a été bien accueillie par le nombreux public de la salle El Mougar. On apprend, en outre, que *Am win yerjan rebbi* sera présentée, aujourd'hui, au Festival national de théâtre amazigh qui se tient actuellement à Batna.

D. B.

FESTIVAL D'ORAN DU FILM ARABE

Participation de Hind Sabri et Djoumana Mourad

Les stars du cinéma arabe, la Tunisienne Hind Sabri et la Syrienne Djoumana Mourad participeront officiellement à la cinquième édition du Festival d'Oran du film arabe (FOFA), prévue du 15 au 22 décembre courant, a-t-on appris de la direction du Festival. L'actrice tunisienne résidant en Egypte participera à travers son rôle d'héroïne dans le film *Asmaa* du cinéaste Amrou Salama en lice lors de cette édition aux côtés de onze autres films pour le prix *Wihr d'or* dans le cadre de la compétition des longs métrages.

Pour sa part, l'actrice Djoumana Mourad a confirmé sa participation à la 5e édition du FOFA à travers le film *Kef El qamar* du réalisateur égyptien Khaled Youcef, de production récente et où elle campe le rôle principal.

Cette édition est caractérisée également par la présence de plusieurs stars du septième art arabe dont l'actrice Hala Sadki, qui fera partie du jury en plus de Younes Mokri du Maroc, Dhafer Abidine de Tunisie et une pléiade d'artistes et cinéastes algériens dont Mohamed Adjaimi, Yasmina Chouikh, Fatiha Berber, Mustapha Ayad, Lamine Merbah, Ahmed Rachedi et Merzak Allouache.

Cette édition du Festival d'Oran du film arabe verra la participation de 123 invités de 18 pays arabes dont la Mauritanie pour la première fois.

APS

THÉÂTRE RÉGIONAL DE BATNA

Le mythe de «Boughendja» narré et interprété

PAR ROSA CHAOUÏ

Le conte populaire amazigh *Boughendja* a été interprété, dimanche au théâtre régional de Batna, lors de la 3e édition du Festival national du théâtre d'expression amazighe, au travers de superbes tableaux chorégraphiques sur un fond musical arrangé par Salim Souhali.

Ce conte aux racines solidement ancrées dans le patrimoine culturel oral de la société aurésienne a été reconstitué sur scène, avec maîtrise, par les comédiens et danseurs de la pièce "Taslit anoua anzar" (ou Arousse El Matar).

Selon ce vieux conte remontant à de vieilles croyances de la période pré-musulmane, une belle villageoise prénommée Taslia avait un jour pris la décision d'aller avec des amies se baigner dans une fontaine et y faire un vœu lorsque, soudain, apparut devant elle le "dieu de la pluie" Anzar escorté par ses gardes terrifiants tous vêtus de noir.

Cette divinité, sidérée par la beauté de Taslia lui demanda sur le champ sa main mais elle refusa au motif qu'il était un "surhumain". Pris de colère, Anzar punit alors toute la tribu en retenant la pluie. La sécheresse fait planer l'ombre de la mort sur la région dont les habitants avec à leur



tête leur "chaman" ne comprirent ce qui se passait que lorsque la belle Taslia leur révéla sa rencontre avec Anzar.

Aussitôt les habitants décidèrent de parer Taslia de ses plus beaux atours pour l'offrir au "dieu" et apaiser sa colère. En la voyant ainsi offerte, Anzar fit rejaillir l'eau et, immédiatement, les fontaines redonnèrent vie aux champs et aux vergers de la tribu. Pour perpétuer ce mythe, Boughendja est devenue une sorte de pratique sociale transmise de mère en fille dans la société amazighe. Elle consiste à organiser, en temps de sécheresse, une procession de femmes qui accrochent à une

louche des étoffes multicolores.

La procession qui défile au milieu de la nature entonne à l'unisson une chanson aux paroles encore conservées dans les traditions orales de la région: "Anzar aberbech lelouane el meghrane yenghi oudhane ya rabi serse amane" (Anzar ! aux multiples couleurs joyeuses, la soif tue les hommes. Seigneur, fait tomber la pluie).

La mémoire collective des habitants de la région rapporte également le fait qu'en période de sécheresse, les habitants de la région célébraient Boughendja en accrochant une poupée symbole de Taslia à un arbre en signe de rappel du vieux sacrifice.

À l'avènement de l'islam, la poupée fut remplacée par une louche. Le chercheur français Gabriel Camps a réalisé durant les années 1970 une étude dans la région de la Saoura autour de ce cérémonial qui se rattache aux vieilles croyances mythologiques de l'Afrique du nord.

Les danses de Taslit anoua Anzar ont été conçues par le chorégraphe Aïssa Chouat, tandis que sa musique a été composée par Salim Souhali qui a choisi d'opter pour une musique classique afin de donner au spectacle et à ce vieux conte une "dimension universelle".

R. C.



ACCUSÉ

levez-vous !



CHANTAGE

Diabolique Internet ! (2e partie)

Nawal est sur le point de faire la connaissance de quelqu'un par le biais d'Internet. Ils doivent se connecter ensemble à 18h.

PAR KAMEL AZIOUALI

Nawal arriva à la maison plus tôt que d'habitude. Elle aida rapidement sa mère à effectuer quelques tâches ménagères à la cuisine puis alla s'enfermer dans sa chambre. Il était presque 18h. Elle alluma son micro et, ô délicate surprise ! Elle trouva un autre message de l'inconnu qui lui avait écrit la veille à minuit. Il lui demandait à travers ce message de se connecter à un site précis. Elle lui obéit et elle le vit sur l'écran. Bien qu'elle soit férue d'Internet Nawal, n'avait jamais utilisé de Webcam, cette petite caméra que l'on place sur l'écran de l'ordinateur et qui permet à deux personnes connectées de se voir comme si elles se trouvaient à quelques centimètres l'une de l'autre alors qu'elles pouvaient être en réalité séparées par des milliers de kilomètres.

La première chose que constata Nawal c'est que le jeune homme n'était pas aussi beau qu'elle aurait voulu qu'il soit mais il n'était pas mal. Il était souriant et jovial. Et puis il écrivait si bien, qu'il devait certainement avoir de l'instruction. Il lui apprit qu'il était topographe. Après avoir parlé, disserté sur quelques banalités, il lui apprit qu'il habitait Alger et qu'il brûlait d'envie de voir à quoi elle ressemblait tout en lui confiant que d'après sa voix elle devait être belle. Nawal fut sur le point de lui répliquer que si elle était belle, elle aurait trouvé chaussure à son pied depuis longtemps et elle ne serait pas, à 28 ans, réduite à surfer sur Internet à la recherche d'un homme. Comme il fallait lui donner une réponse, elle lui dit :



- Belle ? Je ne sais pas si je suis belle... De toutes les manières nous nous rencontrerons et vous jugerez sur pièce.

- Et moi comment vous me trouvez ?

- Ah ! Là ; c'est un avis que je garde pour moi...pour le moment. Et puis, tout le monde sait que la caméra dénature, parvint-elle à plaisanter.

Les deux jeunes gens décidèrent de se voir le lendemain en fin d'après-midi, non loin de la Grande Poste.

Nadir et Nawal se virent et se plurent énormément. Après avoir pris deux thés dans un établissement se trouvant à la Rue Didouche-Mourad, le jeune homme fit une proposition à Nawal.

- Je vous trouve si belle et si adorable que mon désir le plus cher et qui est dans mes moyens dans l'immédiat est de ne plus m'endormir qu'après vous avoir vue.

- Après m'avoir vue ?

- Oui... Je vais vous acheter une Webcam...

- Une webcam ? Ainsi vous aussi vous me

verrez pendant que nous discuterons ?

Ce fut le jeune homme qui paya la webcam. Puis il emmena la jeune fille dans un cybercafé pour lui expliquer son fonctionnement.

Et c'est depuis ce jour que Nawal s'était enfoncé un peu plus dans sa passion pour les communications par Internet.

Au bout de quelques semaines et quelques mois, une grande amitié naquit entre les deux jeunes gens qui se voyaient une fois par semaine de manière naturelle et quotidiennement en nocturne, en empruntant les couloirs ésotériques de Skype et de la toile.

Nawal était heureuse comme pouvait l'être la femme la plus comblée du monde. Nadir était d'une gentillesse extrême et chaque soir avant qu'elle ne s'endorme, il lui racontait des histoires désopilantes. Elle était folle amoureuse de lui.

Et puis, un soir, six mois après qu'ils se furent connus, Nawal se connecta comme d'habitude au site de partage et elle sourit : Nadir était déjà là...Il l'attendait. Le coquin, se dit-elle. Il était aussi fou d'elle qu'elle l'était de lui. Mais la timidité l'empêchait de déclarer sa flamme.

- Ce soir avant que nous nous mettions à discuter j'aimerais que tu ailles sur un site dont je vais te donner l'adresse et de cliquer sur une photo... Je te donne aussi un mot de passe. Sans lui tu ne peux pas ouvrir le petit film qui s'y trouve.

- Un film ? Quel genre de film ?

- Tu verras...C'est un film de dix minutes à peine mais crois-moi il vaut la peine d'être vu.

Nawal se connecta au site en question, cliqua sur la petite photo dont lui avait parlé Nadir et elle faillit tomber à la renverse. Elle plaqua ses deux mains contre sa bouche pour ne pas hurler sa terreur et sa panique devant ce que ses yeux voyaient.

Mais qu'avait-elle donc vu ?

K.A (à suivre...)

DESTRUCTION DE BIENS D'AUTRUI

Emprisonnée à cause d'une perruque (2e partie et fin)

Résumé : Hayat, une jeune étudiante de 21 ans, se voit offrir par sa tante une perruque dans le but de la vendre et de se faire de l'argent de poche.

Dès que Hayat fut sortie de chez sa tante, elle se rendit dans un salon de coiffure de Kouba où il lui était arrivé d'entrer une ou deux fois pour se coiffer. Dès qu'elle y entra, les trois coiffeuses qui se trouvaient là lui souhaitèrent la bienvenue. Elle leur demanda aussitôt de se calmer.

- Je ne suis pas venue pour me couper les cheveux mais pour en vendre.

Les trois jeunes filles la regardèrent un moment étonnées puis éclatèrent de rire.

- Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Tu veux vendre des cheveux ?

En guise de réponse, elle posa la boîte sur une chaise et sortit la perruque.

En la voyant, les trois jeunes filles éclatèrent de rire de nouveau.

- Ah ! Tu veux vendre cette perruque à la patronne ? lui demanda l'une des coiffeuses.

- Oui.

- C'est une bonne idée, la semaine dernière une dame nous a demandé si nous avions des perruques...

- C'est vrai ?

- Les perruques sont donc demandées ?

- Ah ! Oui... Si tu veux patienter, la patronne va arriver dans un petit moment.

La patronne arriva finalement au bout d'une demi-heure. Nawal se dit qu'elle avait beaucoup de chance et qu'elle allait ressortir du salon de coiffure avec deux millions de centimes. Mais elle se trompait ; la patronne était plutôt du genre coriace.

- Ah ! Non ma fille, personne ne te prendra cette perruque à ce prix-là... Je t'en donne la moitié seulement...

- Dix mille dinars ?

- Oui. Mais tu les auras lorsque j'aurais trouvé une cliente.

- Ah ! Bon ?

- Ben...oui, ma fille ! Suppose qu'aucune cliente ne veuille de ta perruque... Qu'est-ce que j'en ferai ? Je te la rendrai...

- Donc, je ne peux même pas espérer une petite avance ?

- Hélas ! non...

- Et quand pourrai-je revenir pour encaisser mon argent ?

- Je ne sais pas, reviens dans une semaine... Si la perruque se vend, bien sûr.

Une semaine plus tard, Nawal retourna au salon de coiffure. Elle y trouva la patronne qui lui annonça que la perruque n'avait pas été encore vendue et lui demanda de patienter encore quelque temps.

Elle y retourna la semaine d'après, le mois d'après et les autres mois et à chaque fois, elle apprenait que la perruque

n'avait pas encore été vendue. Un jour, elle eut assez de se faire mener en bateau et elle se rendit au salon de coiffure en compagnie de sa sœur cadette à qui elle avait fait part de l'escroquerie dont elle avait fait l'objet. Comme la patronne était encore absente, la jeune étudiante sentit monter en elle une rage destructrice. Elle s'acharna alors sur tout ce qui se trouvait dans le salon et qui était susceptible de se casser. Sa sœur, sa cadette d'une année, l'imita, se permettant même de prendre des parfums et toutes sortes de cosmétiques.

Au bout de quelques minutes, le salon prit l'allure d'un lieu dévasté par un ouragan.

Quelques heures plus tard, des agents de police se présentèrent au domicile de Nawal qui se fit arrêter en compagnie de sa sœur.

Il y a quelques jours, les deux jeunes sœurs s'étaient retrouvées au tribunal de Bir Mourad Rais où elles étaient jugées pour la seconde fois.

Nawal a été condamnée à 18 mois de prison, dont 6 avec sursis. Quant à sa sœur, elle a écopé de deux ans de prison.

Nawal qui a toujours de gros soucis d'argent doit en outre déboursier 10 millions de centimes pour payer les dégâts subis par le salon de coiffure.

Moralité ? Méfiez-vous des perruques !

K.A.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL DE LIGUE I, JS KABYLIE

Quel sera le sort de Belkalem après son retour ?

Après une longue absence des terrains, le défenseur axial de l'équipe nationale olympique et de la JS Kabylie, en l'occurrence Essaïd Belkalem, devait regagner hier le pays en provenance du Qatar où il a subi une opération. En effet, son retour à la compétition ne dépendra pas cette fois-ci de son état de santé, mais d'une licence de qualification.

PAR MOURAD SALHI

Belkalem, qui a dû quitter ses coéquipiers de l'équipe nationale olympique suite à une blessure, est toujours sous contrat avec la JS Kabylie, et ce jusqu'en 2013. Seulement cette dernière a jugé utile de ne pas lui renouveler sa licence en début de saison du moment qu'il est toujours sous contrôle médical à l'hôpital Aspetar de Qatar.

Une année seulement après sa lancée par Lang, Belkalem n'a pas pris beaucoup de temps pour se distinguer. Avec sa taille de 1m 92 pour 90 kg, le natif de Mekla dans la wilaya de Tizi-Ouzou, avait à son époque le poids de toute une défense qui pouvait faire la différence même à l'extérieur. Outre son rôle de défenseur, Belkalem ne rate aucune occasion de servir son équipe en attaque, comme l'atteste son but face à El Esmaily en Egypte en Ligue des champions africaine. Dès lors, le nom de ce joueur revient souvent sur les lèvres des Algériens. Il aura 23 ans le 1er janvier prochain, Belkalem qui n'a joué que deux saisons en tant que senior, n'a pas trop tardé à arracher haut la main sa place de défenseur indiscutable au sein de la JS Kabylie. « Perdre un défenseur comme Belkalem, ce n'est pas facile » a regretté son ancien coach de l'équipe nationale olympique Azzedine Aït Djoudi. Eloigné des terrains depuis un bon bout de temps, le Canari pourra désor-



mais retrouver le chemin de la compétition, mais pas avant le mercato hivernal. Le joueur devrait être prêt dès le retour du championnat de Ligue 1, maintenant reste à savoir s'il poursuivra son parcours à la JSK où s'il optera pour un autre club, puisque même quand il était sous contrôle médical, plusieurs forma-

tions veulent le recruter. Côté règlement, le joueur en question reste concerné par l'article 22 du règlement des championnats qui stipule « qu'un joueur professionnel sous contrat avec son club, n'ayant pas été retenu dans l'effectif et dont la licence n'a pas été dûment enregistrée pour renouvellement, est considéré comme ayant été libéré par son club. Son contrat initial est dès lors considéré comme résilié ». La LNF (Ligue nationale de football) a fixé la date de la deuxième période d'enregistrement des licences des clubs du 18 décembre au 17 janvier, soit pendant la trêve hivernale.

Donc, les responsables de cette formation du Djurdjura doivent trancher sur cette affaire et prendre une décision finale quant au maintien de Belkalem où non dans son effectif. Dans le cas contraire, le joueur en question et conformément au même article, sera libre et aura latitude de choisir un autre club.

De son côté et à partir de Qatar, le défenseur kabyle avait déclaré qu'il ne veut anticiper son retour à la compétition « je poursuis toujours un travail spécifique. J'ai commencé à taper dans le ballon, c'est déjà un acquis. J'espère retrouver mes forces au fil des journées. Une chose est sûre, ne suis pas pressé de revenir sur les terrains. Je prendrai le temps qu'il faut pour retrouver la compétition » avait déclaré à la radio nationale Chaîne 2.

M. S.

Pas de huis clos pour le derby JSK-JSMB

Le derby kabyle JS Kabylie-JSM Béjaïa pour le compte de la 14e et avant-dernière journée des la phase aller de la ligue 1, ne se jouera pas à huis clos, a indiqué hier la Ligue nationale de football. La JS Kabylie devra néanmoins, s'acquitter d'une amende de 100 mille dinars pour ce qui s'est passé lors du match face à l'ES Sétif, a confirmé hier l'instance nationale. Ali Rial de son côté, ne jouera pas le prochain match face à la JSM Béjaïa, prévu ce samedi au stade 1er-Novembre de Tizi-Ouzou. La Ligue nationale de football vient d'infliger un match de suspension pour contestation de décision. Le joueur en question devra s'acquitter d'une amende

de 20 mille dinars. Par ailleurs, le joueur de l'USM Alger, Khaled Lemouchia expulsé par l'arbitre lors de son match contre la JSM Béjaïa, a été suspendu pour un match pour cumul de cartons. Son camarade, Khoualed, a été exclu pour un match et devra s'acquitter d'une amende de 20 mille dinars « en sus de l'avertissement qui il a reçu au cours de la rencontre de Béjaïa comptabilisé comme avertissement simple ». Les deux joueurs ne sont pas concernés par le match face au champion sortant, ASO Chlef. L'USM Alger devra s'acquitter d'une amende de 20 mille dinars pour conduite incorrecte de l'équipe.

M. S.

Fouad Bouali suspendu pour un match

L'entraîneur de la JSM Béjaïa (Ligue 1 algérienne de football), Fouad Bouali, a été suspendu pour un match ferme, par la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), a rapporté mardi l'instance dirigeante du football national. Le coach béjaoui s'est vu infliger cette suspension pour "contestation de décision", lors du match face à l'USM Alger (2-0), pour le compte de la 13e journée. Il devra en sus s'acquitter d'une amende de 20.000 DA. Par ailleurs, l'ASO Chlef et le MC Alger, ont été condamnés à verser 30.000 DA pour "jets de fumigènes", alors que l'AS Khroub, le CS Constantine, le CR Belouizdad, la JSM Béjaïa, et l'USM Alger, devront s'acquitter de 20.000 DA, pour le même motif.



MC ALGER

Bensalem opéré du genou le 20 décembre

L'international espoir algérien, Zineddine Bensalem sera opéré au niveau des ligaments croisés de son genou le 20 décembre en cours à Alger, a-t-on appris mardi auprès de la direction de son club le MC Alger (Ligue 1 algérienne de football). Bensalem devrait déclarer forfait pour la suite de la saison, "étant donné que sa blessure est vraiment méchante", a ajouté la même source. Le latéral gauche des Verts a été touché au genou le 15 novembre dernier contre l'Afrique du Sud à Blida (victoire 2-0), lors du dernier match de préparation de la sélection olympique algérienne avant son départ pour le Maroc pour y participer au tournoi qualificatif aux Jeux Olympiques 2012. La direction du MCA s'est engagée à prendre en charge les salaires du joueur, jusqu'à son rétablissement total, "même s'il avait contracté sa blessure sous les couleurs des Verts", a tenu à rassurer ladite source. En revanche, les responsables du club algérois ont sollicité officiellement la Fédération algérienne de football (FAF) pour bénéficier d'une dérogation leur permettant de recruter six joueurs au lieu de cinq, comme stipulé par les règlements en vigueur, au cours du mercato hivernal, avançant comme argument, la blessure de Bensalem "qui l'éloignera des terrains pour le reste de la saison".

ANNULATION DU MATCH
ALGÉRIE-CAMEROUN

Samuel Eto'o et Denis Lavagne auditionnés

Le capitaine de la sélection camerounaise de football, Samuel Eto'o, ainsi que le sélectionneur, le Français Denis Lavagne, ont été entendus par la commission d'homologation et de discipline de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot), suite au boycott du match amical face à l'Algérie, rapporte mardi le site Camfoot. Des trois joueurs convoqués, seul Samuel Eto'o s'est présenté. Enoch Eyong Tarkang s'est fait représenter par un avocat alors que Benoit Assou Ekotto n'a pas donné de nouvelles, précise la même source. Le premier à passer devant les membres de la commission était Blaise Omgba, le directeur des sports de haut niveau au ministère des Sports. De son côté, le sélectionneur Denis Lavagne et son adjoint Martin Ntougou Mpilé, ont expliqué aux membres ce qu'ils ont fait pour convaincre les joueurs à aller en Algérie. Le vice-président de la Fecafoot, Francis Mveng a expliqué aux membres de la commission sa version des faits. Il a souligné qu'il avait pris le temps d'expliquer aux joueurs les conséquences d'une décision de ne pas jouer le match d'Alger. Le dernier à comparaître devant la commission, était Samuel Eto'o. L'attaquant de Anzi Makhatchkala (Div 1 russe) était accompagné de son avocat, Gabriel Parfait Kaldjob qui, pour la circonstance, défendait Enoch Eyong Tarkang. "Nous avons apporté la vérité de ce qui s'est passé à Marrakech, j'aurais l'occasion de donner cette version aux camerounais, pour le moment je vous demanderai de donner la crédibilité nécessaire à cette juridiction pour qu'elle essaye de délibérer, ceci laissera le temps aux joueurs de l'équipe nationale de voir à qui nous allons nous adresser, nous avons apporté notre version des faits et nous allons attendre", a indiqué Eto'o a sa sortie de l'audience, précisant que ses coéquipiers "ne jouent pas en équipe nationale pour de l'agent". Aucune décision n'a été prise pour l'instant, les membres de cette commission se retrouveront d'ailleurs dans les prochains jours pour délibérer. "Laisser nous le temps de mettre tout en ordre et d'ailleurs, c'est à Iya Mohammed+président de la Fecafoot+, que nous remettons en premier nos décisions. Il devrait donner son appréciation avant publication", révèle un membre de la commission de discipline.

JA2011- JEUX SPORTIFS ARABES (3^E JOURNÉE)

Trois nouvelles médailles d'or pour l'Algérie



La moisson de la participation algérienne aux jeux sportifs arabes de Doha (9-23 déc) s'est enrichie de neuf nouvelles médailles dont trois en or, remportées grâce au tir sportif (pistolet), aux échecs et au judo dont les compétitions ont pris fin ce lundi. La première médaille d'or a été l'œuvre du jeune tireur Amine Adjabi qui a créé la grande surprise au pistolet (10 mètres), devant l'étonnement des spécialistes et surtout de ses concurrents immédiats, dont le médaillé d'argent le Saoudien Mohamed Alsaeed et l'Irakien Dhyaa Mahroos.

" **C**'est une médaille de la jeunesse pour un athlète qui vient juste d'intégrer la catégorie senior. Il est l'un des espoirs du tir sportif algérien, de par ses capacités indéniables et un potentiel de progression remarquable pour une discipline où il est excellent", a déclaré à l'APS le directeur technique national (DTN), Salah Bouchiha. "Je suis heureux pour cette consécration, ma première dans ce genre de rendez-vous. C'est évidemment encourageant pour moi, car, au-delà du résultat, cela m'a permis de connaître le niveau dans cette spécialité et dont on disait beaucoup de bien", a indiqué le joueur Adjabi, après la cérémonie de remise des médailles. Champion d'Afrique, arabe en titre chez les juniors au pistolet (10 mètres) et champion des derniers jeux africains de la jeunesse, Amine Adjabi demeure une valeur sûre du tir sportif algérien qui peut "valoir beaucoup de satisfaction à l'Algérie. Il doit être bien

pris en charge et travailler davantage pour poursuivre sa progression", a tenu à dire Salah Bouchiha. La seconde médaille en vermeil a été obtenue par la judokate Sonia Asselah (en Open) en battant en finale la Libanaise Caram Chammas. Par cette consécration, Asselah s'est rachetée de sa défaite en finale de +78kg. "Je suis heureuse de ce titre qui me permet d'effacer quelque peu ma déconvenue, lors de la finale des +78kg. Cette performance va me pousser à travailler davantage, et essayer d'aller chercher une qualification aux jeux olympiques de Londres-2012", a déclaré à l'APS, Asselah. La 3e consécration algérienne en or a été remportée haut la main par l'échéphile Mohamed Haddouche au jeu rapide qui a réussi à coiffer tous ses concurrents en finale, surtout l'Egyptien Amine Bassem (argent), grand favori, et l'Emirati Salem Saleh (bronze). "Je suis très satisfait de ma performance. Heureux pour moi, mes coéquipiers. La concurrence était rude et la médaille a mis longtemps pour se décider, mais grâce à ma lucidité, j'ai pu réaliser mon objectif", a indiqué Haddouche. La récolte algérienne dans cette journée s'est poursuivie avec trois autres médailles en argent, grâce tout d'abord, à l'équipe nationale de tir au Pistolet par équipes (10 mètres) qui a remporté la médaille d'argent, œuvre de Ziadi Fateh (8e et dernier, lors de la finale en individuel), Amine Adjabi et Adel Lachehab. Une médaille qui pouvait être en or, si ce n'est "le petit relâchement" des tireurs algériens qui leur a coûté la première place.

Cinq médailles pour le judo

Les judokas algériens ont remporté cinq médailles dont une en or lors de la troisième et dernière journée des compétitions de judo, clôturées lundi à la salle Ibn Hussein au "Qatar club" de Doha, pour le compte de la 12e édition des jeux sportifs arabes (9-23 décembre). La seule médaille en vermeil a été l'œuvre de Sonia Asselah (open) qui a battu la Libanaise Chamas Careen, une consécration qui permet d'entendre l'Hymne national algérien pour la

dernière fois dans la salle avant la clôture des compétitions de judo. "Je suis très contente d'avoir remporté cette médaille. J'ai dominé mon adversaire de bout en bout pour ne pas avoir de mauvaises surprises comme ça a été le cas avec mes camarades de la sélection. J'offre cette médaille à tout le peuple algérien", a déclaré à l'APS la nouvelle championne arabe. Sabrina Saidi, qui n'a pas eu la même réussite que Asselah, s'est inclinée en finale face à Amani El Khalfaoui (Tunisie) dans la catégorie -48kg, se contentant ainsi de la médaille d'argent. L'Algérienne a atteint ce stade de la compétition en écartant dans sa poule B (tournoi disputé en deux poules pour manque de concurrentes), Salha Al-Badi (Qatar) et Farah Alsalem (Koweït). Lyès Saker (-60kg) a également remporté la médaille d'argent après avoir perdu son combat pour la médaille d'or face au Yéménite Khourof Ali. Saker avait éliminé tour à tour, le Qatarie Réda aux 1/8es de finale, le Jordanien Eial Salman (1/4 de finale) et Douibi Fayçal (Tunisie) en demi-finale. La plus grande déception du judo algérien est venue de la médaillée de bronze des jeux olympiques de Pékin (2008), Soraya Haddad (-52 kg) qui a été éliminée, contre toute attente, par la jeune tunisienne Ayari Houda qui n'est que junior. L'Algérienne s'est contentée de la médaille de bronze remportée face à la Libanaise Ferhat Lea (quatre concurrentes seulement ont pris part à l'épreuve). Soraya Haddad, a été honorée par l'Union arabe de judo pour son comportement exemplaire et a reçu le prix du fair-play des mains du président de cette instance Naamana Chaheer. "Je n'arrive pas à expliquer ma défaite d'aujourd'hui face à cette Tunisienne que j'affronte pour la première. La forme n'y était pas et ça arrive à n'importe quel athlète. Ces Jeux arabes ne constituent pas une priorité pour moi, le plus important c'est de gagner des points lors des prochains rendez-vous qualificatifs pour les Jeux Olympiques 2012 de Londres", a-t-elle estimé. Par contre, Tayeb Mohamed-Amine (Open) a remporté la finale pour la médaille de bronze devant le Libanais Hmeid. Après un tour à blanc, Tayeb avait éliminé en quarts de finale, Mohamed Jamal Eddine (Soudan), avant de se faire éliminer par le Koweïtien Aldikan Ghanem. Le judo algérien a récolté 15 médailles au total (3 or, 6 argent et 6 bronze), à l'occasion des compétitions de judo qui se sont déroulées en trois journées. L'Algérie s'est classée troisième au classement général derrière la Tunisie qui a gagné 13 médailles (5 or, 3 argent, 5 bronze) et le Maroc qui a remporté 15 médailles (5 or, 2 argent, 8 bronze). Selon le directeur technique national (DTN), Salim Boutebcha, il ne manquait que la médaille d'or de Haddad pour atteindre les objectifs tracés avant le départ pour Doha. "Nous avons tablé sur 4 médailles d'or, malheureusement nous n'avons réussi à avoir que trois. La satisfaction est que nos athlètes se sont donnés à fond et ont tous remporté des médailles", a indiqué le DTN.



VOVINAM VIET VO DAO

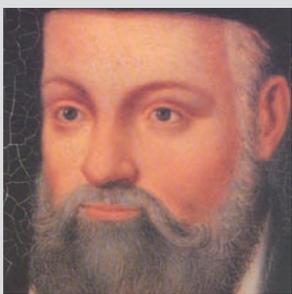
Bourouba honore ses champions

Les athlètes de la commune de Bourouba qui se sont distingués dans les différentes compétitions internationales ont été honorés lundi en fin d'après-midi par les responsables de la commune. Cette occasion qui coïncide avec le 51e anniversaire des événements de 11 Décembre, a réuni plusieurs personnalités, à l'image du président de l'Assemblée populaire communale, Zoheir Maatouk, l'entraîneur et président de la Ligue d'Alger de vovinam viet vo dao, Mohamed Djouadj, le président du comité algérien vovinam viet vo dao, Mohamed Berzig, ainsi que d'autres personnalités sportives. Dans son allocution Zoheir Maatouk a rendu un grand hommage aux athlètes algériens qui ont honoré comme il se doit les couleurs de leur

pays dans les différentes compétitions internationales « je dois d'abord dire que cette consécration n'est pas venue fortuitement, mais fait suite à une préparation de longue haleine. C'est un honneur et pour notre commune et pour tout le pays d'avoir des athlètes de ce niveau qui ne cessent d'honorer le pays. Notre présence aujourd'hui parmi eux n'est qu'une manière de soutenir ces athlètes et leurs staffs techniques afin d'aller plus de l'avant » a indiqué le premier responsable de la commune Bourouba. Des récompenses ont été remises aux athlètes qui se sont illustrés notamment au dernier championnat du monde qui a eu lieu au mois de juillet passé au Vietnam ainsi que ceux qui se sont distingués au championnat d'Algérie. **M. S.**

LE CARNET
DU MIDI

1503 UN VIRTUOSE DE L'AMBIGUÏTE



Michel de Nostredame, plus connu sous le nom de Nostradamus, né ce jour, est un homme de la Renaissance, apothicaire et médecin (soit vrai, soit prétendu), pratiquant l'astrologie comme tous ses confrères du XVI^e siècle. Il est né le 14 décembre 1503, vers midi, à Saint-Rémy-de-Provence. Souffrant d'épilepsie psychique, de la goutte et d'insuffisance cardiaque, il mourut le 2

juillet 1566 à Salon-de-Provence d'un œdème dit cardio-pulmonaire. En 1550, il commence, comme tant d'autres, par éditer un «almanach», c'est-à-dire un calendrier de prédictions basées essentiellement sur les astres. Le genre est extrêmement prisé du peuple. Les Prophéties de Nostradamus ont donné lieu à près de dix mille ouvrages ! Aujourd'hui encore, malgré des travaux sérieux, nul ne peut dire exactement ce qu'elles signifient... Comme toujours avec Nostradamus, il faut faire preuve d'une certaine réserve. Son style obscur et son vocabulaire, mélange de vieux français, de latin, de provençal et (selon certains) d'hébreu, donne aux exégètes une grande liberté d'interprétation. Nostradamus est un «virtuose de l'ambiguïté», qui a multiplié les anagrammes, les symboles, les références mythologiques, crypté tous ses quatrains à l'aide de figures de style.

1989 LE PÈRE DE LA BOMBE H

Andrei Dmitrievitch Sakharov, né à Moscou le 21 mai 1921, est un physicien nucléaire russe, militant pour les droits de l'Homme, les libertés civiles et la réforme de l'Union soviétique. Il a obtenu le Prix Nobel de la paix en 1975. Il est élevé dans une famille où la physique a déjà pris sa place avec son père Dmitri Ivanovitch Sakharov, auteur de plusieurs ouvrages de vulgarisation. En



1938, il entre à la faculté de physique de l'université de Moscou, où il obtient son diplôme avec mention dès 1942. A l'été 1943, il est envoyé au travail comme charpentier à Kovrov. Il y découvre la dure vie des travailleurs et paysans soviétiques en milieu rural. En septembre 1943, il est envoyé dans une grande usine de munitions du bassin de la Volga, où il travaille comme ingénieur jusqu'en 1945. Il est intégré à un groupe de recherche dont la tâche est de développer les armes nucléaires. Ces recherches stratégiques sont engagées dans un site militaire secret au périmètre ultra-sécurisé, dans lequel Sakharov va évoluer une vingtaine d'années. En 1960, il travaille dans l'équipe d'Igor Kourtchatov à la conception de la Tsar Bomba, une bombe H de 57 mégatonnes qui est à ce jour la plus importante bombe ayant explosé, l'équipe l'a conçue à la demande de Nikita Khrouchtchev en 4 mois. En 1962, Andrei Sakharov prend conscience que le complexe militaro-industriel est devenu un pouvoir autonome en URSS et s'en inquiète. Cette prise de conscience est considérée comme l'amorce de la posture critique et humaniste de Sakharov en URSS. Andrei Sakharov s'inquiète des conséquences de ses travaux sur l'avenir de l'humanité et tente de faire prendre conscience du danger de la course aux armements nucléaires. Il obtient un succès partiel à travers la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1968. C'est également à cette époque qu'il crée un «Comité pour la défense des droits de l'Homme et la défense des victimes politiques». Ses efforts lui valent le prix Nobel de la paix en 1975. Les autorités lui ayant interdit de quitter le pays pour aller chercher son prix, en lui refusant son visa. Sakharov publie en 1975 Mon pays et le monde, qui est traduit à l'étranger, où il dénonce la répression en URSS et une société qui «ignore la justice sociale». Il décrit la «bureaucratie du Parti» comme une «couche sociale» disposant de nombreux privilèges. Sakharov définit la société soviétique actuelle comme une «société de capitalisme d'État». Suite à des critiques dirigées contre les autorités de son pays à la fin de 1979, ses privilèges et ses fonctions lui sont retirés. Il est déchu de ses distinctions honorifiques obtenues en tant que père de la bombe soviétique. L'URSS s'est engagée dans la guerre d'Afghanistan. Il est assigné à résidence dans la ville fermée de Gorki et est étroitement surveillé par le KGB de 1980 à 1986. Il décède à Moscou ce jour. Sa popularité était devenue immense, en raison de la liberté d'expression dont il avait pu bénéficier à partir de 1988 et de sa notoriété publique. Il emporte avec lui un projet de constitution pour l'URSS basé sur les Droits de l'Homme, document qu'il aura rédigé, annoté et révisé jusqu'aux derniers jours.

Angelina Jolie, A-t-elle honte de son père ?

Angelina Jolie se serait brouillée avec son père, Jon Voight, lors de la première californienne de sa première réalisation «Au pays du miel et du sang», sur la relation tortueuse entre une Bosnienne et un soldat serbe sur fond de guerre des Balkans. D'après le «Hollywood Reporter», l'acteur américain s'était invité à cette avant-première où sa présence n'était souhaitée. «Alors qu'Angelina a gardé un sourire poli sur son visage, la tension était palpable auprès de ceux qui savent que Jon Voight n'était pas invité à cette soirée. Les producteurs étaient absolument furieux», fait savoir une source proche qui ajoute que Jon Voight avait été tenu à une distance raisonnable d'Angelina Jolie et Brad Pitt lors de l'after-party. Jon Voight, par l'intermédiaire de son porte-parole, a tenu à mettre les pendules à l'heure, affirmant avoir été invité par sa fille, dont elle salue les grands débuts dans la réalisation. «Ma fille m'a invité et j'ai été heureux et honoré d'assister à cette projection», confie-t-il, précisant avoir trouvé ce film «fantastique, magnifique, et profondément convaincant».



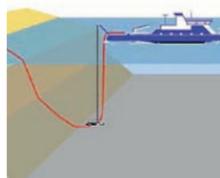
ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1782 Premier vol du prototype de la montgolfière

Au début de décembre, les deux frères sont réunis à Annonay et font l'expérience suivante : une enveloppe cubique d'un mètre cube gonflée par un feu de laine et de paille mouillée s'envole à une trentaine de mètres d'altitude. Le feu produisait une épaisse fumée, car ils pensaient, par analogie aux nuages, que c'était la fumée la responsable de l'élévation. Le 14 décembre 1782, ils gonflent avec de l'air chaud une sphère de 3 m² qui parvient à s'envoler elle aussi. Ils décident donc de faire un ballon plus gros, d'une douzaine de mètres de diamètre.



1902 Pose d'un câble dans le Pacifique



En ce jour débute la pose du câble dans le Pacifique à partir de San Francisco en Californie. C'est le bateau spécialisé CS Silverton qui est mandaté pour accomplir ce travail. Jour et nuit, le navire fera la pose du câble, et en deux semaines, 2.277 miles nautiques seront ainsi parcourus. Le 1er janvier 1903, le câble était rendu à Honolulu (Hawaii) et le premier message fut envoyé le jour même. Le 5 janvier, le câble put être utilisé par l'ensemble des usagers. La même année (1903), le câble fut prolongé jusqu'à Midway, Guam (îles du Pacifique) et Manila aux Philippines.

1911 Roald Amundsen atteint le Pôle sud

A 15 heures, le Norvégien Roald Amundsen est le premier homme à atteindre le Pôle sud. Parti le 19 octobre 1911 de sa base de la Baie des Baleines avec quatre hommes et 52 chiens, il a devancé d'un mois son concurrent, le Britannique Falcon Scott, pourtant parti 4 jours plus tôt. Amundsen hissera un mat haut de 4 mètres aux couleurs du drapeau norvégien dès

son arrivée au pôle. La réussite de cette expédition est due en grande partie au professionnalisme d'Amundsen et à sa très grande connaissance du milieu polaire. L'expédition se passe de 1910 à 1912 à bord du Fram. Amundsen et son équipage y alternent explorations et recherches scientifiques. C'est durant cette expédition qu'ils atteignent le Pôle sud. Ils devancent ainsi de 5 semaines l'Anglais Robert Scott. Celui-ci et son équipe ont choisi de tirer eux-mêmes leurs traîneaux au contraire d'Amundsen qui opte pour les chiens. Ce choix déterminant pour Amundsen est dramatique pour Scott qui périt épuisé avec toute son équipe sur le chemin du retour.

1939 Première de «Autant en emporte le vent»

Le film de Victor Fleming «Gone with the Wind» est projeté pour la première fois à Atlanta. Adapté du best-seller de Margaret Mitchell paru en 1936, «Autant en emporte le vent» est une fresque monumentale sur fond de guerre de sécession avec Vivien Leigh, Clark Gable, Leslie Howard et Olivia de Havilland. Le film deviendra très vite un monument du cinéma hollywoodien et donc international.

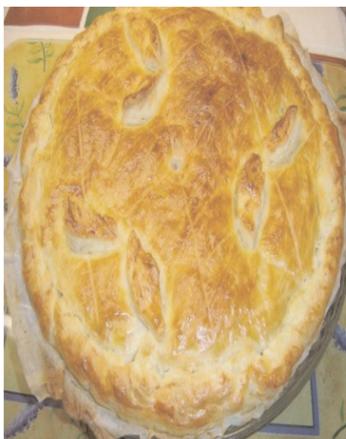


1996 Première mondiale à Los Angeles du film Evita

Eva Duarte est ambitieuse et rêve de conquérir Buenos Aires. Elle part avec son amant Agustín Magaldi vers la capitale et finit par sa détermination à obtenir une place de rêve au cinéma. Elle rencontre le président Juan Perón lors d'une soirée et devient finalement la Première dame d'Argentine. Eva Perón est maintenant au cœur d'une vie opulente, le peuple finit par s'indigner de sa démesure tandis que l'aristocratie refuse son ascension. Eva, à 33 ans, est gravement malade et un soir elle s'effondre lors d'une cérémonie en son honneur.

Cuisine

Gratin de légumes



Ingrédients :
1 aubergines
2 courgettes
3 grosses tomates,
Des grains de fenouil
Sel, poivre et l'huile d'olive
2 mozzarellas
Préparation:
Laver et couper tous les légumes en rondelles ensuite les dresser directement dans un plat allant au four, parsemer de sel, poivre et aussi de grains de fenouil, puis en dernier l'huile d'olive et la mozzarella, et le mettre au four pendant 30 minutes ou un petit peu plus.....

Cake au potiron



Ingrédients :
200 g de potiron épluché
20 cl de crème fraîche
125 g de sucre en poudre
3 oeufs
50 g de poudre d'amandes
75 g de raisins secs
150 g de farine
1 sachet de levure chimique
1 pincée de sel
Beurre et farine pour le moule
Préparation:
Couper la chair du potiron en dés et les faire cuire 10 min. à la vapeur. Réduire en purée et laisser refroidir. Dans une terrine, battre légèrement la crème avec le sucre en poudre. Incorporer successivement les oeufs, la purée de potiron puis la poudre d'amandes. Rouler les raisins secs dans une cuillerée de farine et les secouer au tamis pour en enlever l'excès. Préchauffer le four à environ 220°C (Th. 5) et préparer le moule à cake (graissé et tapissé de farine) Mélanger la farine, la levure et le sel et tamiser au dessus du mélange précédent. Mélanger jusqu'à obtention d'une pâte lisse. Ajouter les raisins secs en les répartissant bien dans la masse. Verser la préparation dans le moule et enfourner à mi hauteur. Au bout de 10 minutes, baisser la température du four à 140°C-150 °C (~Th.2). Laisser cuire doucement une quarantaine de minutes.

SOINS BEAUTÉ

Utiliser son eau florale

Obtenus par un procédé de distillation, ces hydrolats riches en principes actifs végétaux s'invitent dans nos cosmétiques pour rendre la peau rayonnante. Voici quelques trucs pour bien utiliser votre eau florale !

Les mélanger avec la crème :
Un ou deux "pschitt !" dans le creux de la main mélangés à une dose de crème de jour, ou de masque, optimisent les actions de leurs ingrédients avec un petit plus "soin". En effet, chaque eau florale apporte un bénéfice à l'épiderme. La lavande régule les peaux mixtes, la fleur d'oranger est hydratante et la rose clarifie les teints ternes.

Des vertus calmantes :
Véritable tisane de la peau, ces eaux ont toutes des vertus calmantes, voire anti-inflammatoires. En appliquer quelques

gouttes sur les aisselles ou les jambes va permettre d'apaiser le feu du rasoir. Ou encore, après une journée au soleil, placez le flacon quelques minutes au réfrigérateur puis brumiser le visage juste après le démaquillage. Et comme elles sont naturellement déminéralisées, nul besoin de se tamponner après en avoir vaporisé, car la peau absorbe l'eau florale sans risque de dessèchement.

Le rinçage :
Pour rincer sa mousse ou son lait, vaporisez l'eau sur un disque démaquillant et passez doucement de la zone médiane du visage vers l'extérieur. Atout supplémentaire : elle prépare la peau à recevoir le soin de nuit et à mieux faire pénétrer les actifs appliqués.

Bonne pour le dessèchement de la peau :
L'eau florale neutralise les effets desséchants du calcaire en créant une barrière protectrice sur la peau. Ajoutez l'équivalent de quatre à six dés à coudre dans l'eau de son bain. Ou alors, avant la douche, vaporiser un peu d'eau dans le creux de la main et masser généreusement le corps. Les aisselles fragiles vont adorer ! Vaporiser un peu d'eau florale avant l'application du déo permet de protéger cette zone des irritations parfois provoquées par les alcools ou encore les sels d'aluminium contenus dans certaines for-



mules. Enfin, pour les accros à la pierre d'alun : Elle facilite son application et laisse un léger parfum frais très agréable.

Pour le fond de teint :
Remplacez la traditionnelle eau thermale par l'eau florale, beaucoup moins asséchante. Posez le fond de teint, puis vaporisez à bout de bras un nuage sur tout le visage et laissez sécher. En favorisant l'hydratation de la peau, l'eau florale assure au maquillage une plus longue tenue.

DÉCORATION MAISON

Créer une ambiance relaxante dans sa chambre à coucher

Lieu du repos et de la détente par excellence, la chambre à coucher doit répondre à quelques exigences pour permettre une relaxation digne de ce nom.

Les quelques conseils qui suivent aideront à aménager une pièce à l'ambiance reposante, propice à l'apaisement et au calme, que l'on aura plaisir à retrouver après une journée fatigante et qui sera garante de soirées et de nuits placées sous le signe du bien-être.

Pour les murs et l'effet général
Misez sur des couleurs douces et apaisantes, adaptées à votre préférence : bleu ciel, vert pâle, rose tendre, écru ou blanc cassé...

Revêtement de sol :
Choisissez un revêtement de sol naturel comme le plancher, teinté selon votre goût. Agrémentez-le de quelques tapis aux couleurs harmonisées ; placez-en un au

pied de votre lit.

Préférez une literie aux textiles naturels :
Coton pour des draps frais, lin ou laine pour une couverture estivale ou douillette. Les petits ornements brodés apporteront une touche finale et non négligeable de raffinement.

Troquez votre télévision
Source d'énerverment et d'agitation, remplacez votre télé par une jolie bibliothèque en bois dans laquelle vous pourrez, à l'heure du coucher, piocher un livre qui vous fera redécouvrir le plaisir de la lecture au lit.

L'éclairage :
Optez pour un éclairage non agressif avec des lampes de chevet à la lumière douce. Disposez quelques bougies, parfumées ou non, à divers endroits, qui créeront une atmosphère tamisée intensément reposante.



Trucs et astuces

Nettoyer un cendrier



Commencez par laver votre cendrier normalement, puis frottez l'intérieur du cendrier avec un citron coupé en deux. Saupoudrez ensuite le cendrier de sel fin, puis rincez à nouveau.

Raviver une éponge synthétique



Imprégnez votre éponge d'un jus de citron. Recouvrez la ensuite avec des morceaux d'écorce de l'agrumes et versez de l'eau bouillante dessus. Laissez ainsi trois heures et rincez.

Rendre sa blancheur à une casserole



Pour lui rendre sa blancheur d'origine, rajoutez de grosses rondelles de citron dans l'eau de la cuisson et la casserole retrouvera sa couleur initiale.

Oter les taches de café sur une nappe :



Mettez dans un récipient un peu de vinaigre, du sel et du bicarbonate. Mélangez et frottez l'endroit de la tache. Ce procédé donne aussi des résultats épatants sur l'aluminium, la porcelaine et le verre.

Le monde entier en énergie solaire

Est-ce que l'énergie dégagée par le soleil dans le désert peut remplacer les autres sources d'énergie ? C'est ce que pense Gerhard Knies, un physicien allemand, qui, en 1986, a été le premier à déterminer après la catastrophe de Tchernobyl combien d'énergie solaire serait suffisante pour satisfaire la demande mondiale d'électricité, selon le Guardian.

Il est ainsi parvenu à montrer qu'en six heures, l'ensemble des déserts dans le monde reçoivent plus d'énergie venant du soleil que les hommes n'en consomment pendant un an. Et une portion de la taille du Pays de Galles dans le Sahara pourrait, par exemple, fournir en électricité solaire l'Europe toute entière, explique le quotidien britannique.

Convaincu d'avoir trouvé l'alternative aux hydrocarbures, Gerhard Knies est ainsi à l'origine de Desertec, une initiative qui vise à concevoir d'ici 2050 un vaste réseau de champs d'éoliennes et de panneaux solaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ces installations directement connectées à l'Europe grâce à des câbles à haute tension spécifiques devront être capables de générer 15% des besoins en électricité du Vieux continent. Le coût du projet est, par ailleurs, estimé à 400 milliards d'euros.

Gerhard Knies n'est pas le seul à comprendre que le climat est un atout au Moyen-Orient. Sur Slate, nous expliquions en avril 2011 que la catastrophe de Fukushima au Japon a aussi fait réagir les pays arabes, qui envisagent de plus de plus de passer à l'énergie solaire. En mars 2011, après une réunion d'experts à Abou Dhabi, il a été décidé que d'ici 2020, 25% de l'énergie consommée dans l'Emirat proviendrait de l'énergie solaire.

De son côté, le projet de Gerhard Knies est resté pendant longtemps une utopie de «rêveurs bien intentionnés», selon le Guardian. Mais en 2009, un consortium d'importantes entreprises comme Siemens et Deutsche Bank a formé la Desertec Industrial Initiative (Dii), dont le but est d'en réaliser la première étape, notamment en construisant un champ de panneaux solaires de 500 MW

au Maroc à partir de 2012.

Certains pensent, comme Daniel Ayuk Mbi Egbe, du Réseau africain pour l'énergie solaire, que cette initiative allemande est teintée de néo-colonialisme:

«Beaucoup d'Africains sont sceptiques. Les Européens font des promesses mais à la fin de la journée, ils prennent leurs ingénieurs, leurs équipements et ils repartent. C'est une nouvelle forme d'exploitation des ressources, exactement comme dans le passé.»

Autre problème.

Qui va financer toutes ces coûteuses installations ? La présence de banques allemandes dans le consortium suggère qu'elles vont investir en grande quantité. D'autres craignent qu'au final ce seront les contribuables européens qui vont assumer une grosse partie du fardeau. Or, comme le note Catherine Bernard sur Slate, les experts



estiment que le coût de l'électricité produite à partir de panneaux photovoltaïques reste encore élevé en Europe et varie entre 150 et 400 euros par Mwh. Mais avec de l'électricité produite au Maroc et acheminée en Europe, il faut encore ajouter les coûts de transport. En comparaison, le nucléaire ne coûte pour l'instant que de 30 à 120 euros en France, toujours selon Catherine Bernard.

Manger sain n'est pas bon pour la planète

Patras. A ceux qui en rêvaient encore, le meilleur des mondes n'existe pas. Même pas dans votre assiette. Vous croyiez que manger sain était bon aussi pour l'environnement ? Qu'en protégeant sa santé, vous agissiez directement pour un monde plus durable ?

Eh bien non : «L'impact carbone est peu influencé par la qualité nutritionnelle des régimes», tranche une toute nouvelle recherche de l'Inra, l'Institut national de la recherche agronomique apportant un démenti cinglant à toutes les allégations inverses.

Et les chercheurs d'enfoncer le clou : Chez les femmes, l'alimentation des mangeuses «inadéquates» –selon la terminologie de l'institut– a même un impact carbone plus faible de celle des mangeuses «adéquates». Autrement dit, manger sain augmenterait la «facture carbone» de près de 10% !

Nicole Darmon, l'une des auteurs de cette recherche, était la première étonnée. En effet, toutes les recherches donnaient des signaux clairs : par exemple, l'élevage de la viande –surtout rouge– provoque plus d'émissions de gaz à effet de serre que la culture des fruits et légumes : en moyenne, 100 g de viande «émettent» 10 fois plus d'équivalent carbone que 100 g de fruits et légumes.

Mangeur «adéquat» contre «inadéquat»

Or qu'est-ce qu'un mangeur «adéquat» ? C'est celui qui remplit trois conditions :

- Avoir une alimentation riche en nutriments essentiels protecteurs (vitamines, minéraux, protéines, etc.).



- Avoir des apports faibles ou modérés en nutriments dont il faut limiter la consommation (sodium, sucre, acides gras saturés).

- Privilégier des aliments à densité énergétique faible, autrement dit, pour faire simple, contenant peu de calories aux 100 grammes. Un élément dont on a visiblement démontré le rôle dans la lutte contre l'obésité.

Pour réunir ces trois conditions, précise l'INRA, «il n'existe pas un seul bon régime alimentaire, mais sans doute de très nombreux». Certains se passent de viande rouge, ou de produits laitiers, d'autres pas.

La santé est dans votre assiette ; le carbone aussi

Mais à disséquer l'alimentation au jour le jour d'un bon millier de Français, Nicole Darmon et ses collègues ont constaté quelques incontournables. Les mangeurs «adéquats», selon la terminologie Inra, consomment notamment une large proportion de fruits, légumes, légumes secs, céréales complètes, fruits oléagineux, etc. Et limitent en revanche leur ingestion de charcuterie, pâtisseries, acides gras saturés...

Du coup, les individus ayant la meilleure qualité nutritionnelle consomment plus d'aliments végétaux : ceux-ci représentent 2/3 du poids des produits ingérés quotidiennement (hors boissons) contre moins 50% pour les autres. Théoriquement, le bilan carbone de ces «bons» mangeurs devrait donc s'en trouver limité ! Eh bien non !

L'impact carbone déterminé par les quantités

«Car ce qui détermine l'impact carbone de l'alimentation, ce sont avant tout les calories et les quantités ingérées», établissent les chercheurs. C'est pour cela, du reste, que les hommes émettent plus en mangeant que les femmes : ils ont tout simplement un meilleur coup de fourchette.

Or l'on ne diminue pas les quantités de viandes consommées sans compensation : après tout, l'alimentation, pour être durable, doit avant tout nous permettre... de vivre !

Résultat : si vous décidez de manger moins, voire plus du tout de viande, vous risquez fort d'augmenter votre consommation d'autres aliments à densité énergétique faible –comme les légumes–, et qu'il faut donc déguster en plus grandes quantités!

Manger moins pour sauver la planète ?

Les personnes qui équilibrent le mieux leur alimentation ingurgitent ainsi 1,4 kilo d'aliments par jour (hors boissons) contre moins de 1 kilo pour les autres.

Aliments très émetteurs mais consommés en plus petites quantités d'un côté, aliments peu émetteurs mais consommés en grandes quantités de l'autre : au final, votre bilan carbone sera, au mieux, inchangé, au pire, légèrement détérioré...

En d'autres termes, pour préserver l'environnement, manger sain ne suffit pas. Si l'on écoutait les chercheurs, il faudrait tout simplement... manger moins !

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

LA COLLE

Date : Depuis l'Âge de pierre

Tout le monde connaît la fameuse recette de colle maison avec de l'eau et de la farine, mais savez-vous depuis quand la colle existe ? Depuis l'Age de pierre. L'homme a toujours eu recours à différentes matières animales ou végétales pour fixer des objets ensemble. Par contre, ce n'est qu'au XVIe siècle, avec l'invention de l'imprimerie, que l'intérêt de la colle a repris de plus belle. Avec les années, plusieurs produits adhésifs ont vu le jour. Bien souvent, ce composant essentiel passe inaperçu. Vous êtes-vous déjà attardé au fait que c'est en partie grâce aux colles que vous pouvez faire plusieurs choses et que si la colle n'existait pas, notre monde tomberait en morceaux.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	06h19
Dohr	12h35
Asr	15h14
Maghreb	17h35
Icha	18h59

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 1444 | Mercredi 14 décembre 2011

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

0777.10.49.42
0550.18.37.57

TOYOTA PRÉSENTE SON NOUVEAU HINO 300

Conçu pour la longévité

Le directeur général de Toyota Algérie et ses convives japonais de cette firme automobile nipponne ont procédé, hier, sous le chapiteau de l'hôtel Hilton, à la présentation du camion Hino 300, en présence du représentant de l'ambassadeur du Japon à Alger et conseiller de la mission nipponne en Algérie.

PAR AMAR AOUIMER

En effet, Noureddine Hassaim, le boss de Toyota Motors Algérie estime que la gamme Toyota sur le marché algérien a connu une fulgurante hausse des ventes, en ce sens qu'elle est passée de 22.000 véhicules à 27.000 véhicules en l'espace d'une année.

Aussi, les parts de marché ne cessent d'augmenter pour l'ensemble des segments Toyota avec un taux de 40 % pour ce constructeur numéro

un mondial. La gamme Hino est riche et variée sachant que Hino Série 500 est un camion de moyen tonnage, aux lignes modernes et agréables. Il dispose d'un habitacle confortable et agrémenté d'innombrables équipements de sécurité. Le Hino série 500 est disponible en sept versions. S'agissant de Hino Série 700, ce poids lourd au style agréable s'intègre parfaitement dans l'environnement urbain et rural. Il est muni d'une cabine confortable et d'une panoplie d'équipement dans 3 versions différentes. En fait, les camions Hino peuvent être déclinés en tracteurs ou en bennes.

Quant à Hino Série 300, il est conçu pour la longévité et la facilité d'utilisation. À l'intérieur comme à l'extérieur, le Nouveau HINO Série 300 est conçu sur la base d'une qualité améliorée à tout point de vue. Sa facilité d'utilisation, sa polyvalence, sa longévité et sa largeur de cabine agrandie en font l'outil idéal de tous les professionnels. Les produits Hino sont disponibles, en 7 versions, à savoir les versions châssis nu 3.5 Tonnes, 5.5 T, 6.5 T, 7.5 T, 8.5 T, la version Benne basculante 5.5 T, et enfin celle de 7.5 tonnes. Ainsi qu'avec les applications suivantes : Plateau, container, dépannage, benne tasseuses, bennes à ordures, ampliroll, etc.

Hino Algérie en pleine croissance

La marque Hino a été introduite en Algérie



dans les années 80 par la DVP ; près de 12 000 unités ont été vendues à l'époque. C'est en 2008 que Toyota Algérie a repris la distribution de la marque japonaise, avec la série 500 (moyen tonnage) dont le fameux FG (10T) et la série 700 (grand tonnage), tracteurs 4x2 et 6x4.

En 2010, la série 300 (léger tonnage) a été introduite avec 04 modèles dont 01 benne et 03 châssis nu. Le siège social de HINO Algérie est situé dans la zone industrielle de Réghaia, où la gamme complète est exposée. Cette succursale offre le service commercial, maintenance, et pièces d'origine. La gamme HINO est par ailleurs disponible dans toutes les succursales Toyota Algérie, à savoir Alger (Reghaïa), Blida, Oran, Annaba, Hassi-Messaoud et Ouargla, ainsi qu'au niveau de 35 revendeurs agréés par Toyota Algérie. Les propriétaires de camions Hino bénéficient d'un service après vente spécifique et adapté. Toyota Algérie met à leur disposition quatre ateliers mobiles, répartis sur le territoire national et joignables par téléphone durant les jours ouvrables de la semaine et aptes à se déplacer pour apporter l'assistance nécessaire.

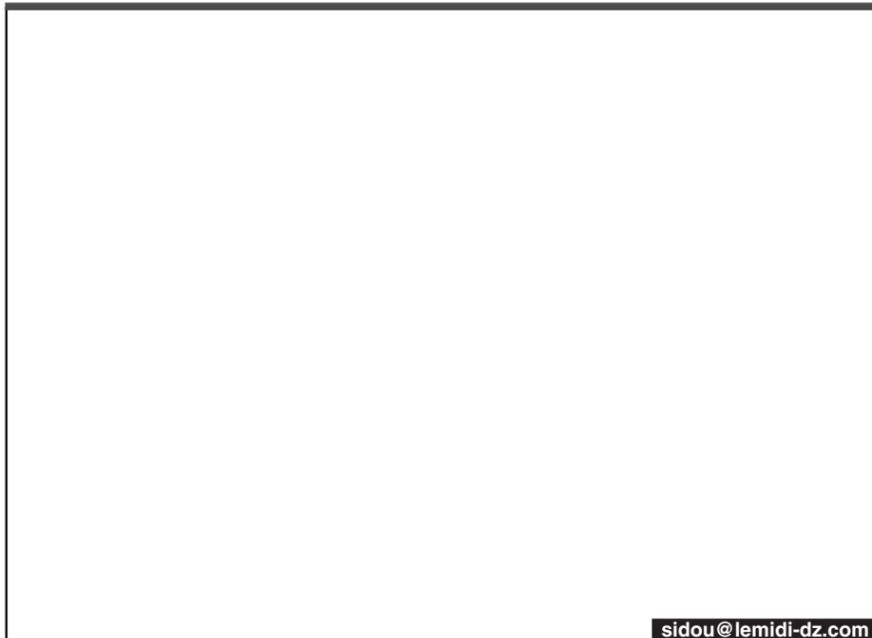
Après la présentation de Hilux Legend 7 la semaine dernière qui pourrait connaître un énorme succès de vente, Toyota a rendu public Hino 300 qui sera commercialisé dans toutes les wilayas du pays ou le constructeur japonais a tissé un véritable réseau de services après-vente. **A. A.**

Le drapeau palestinien hissé au siège de l'Unesco à Paris

Le drapeau palestinien a été hissé mardi au siège de l'Unesco à Paris, marquant l'admission solennelle de la Palestine, sous occupation israélienne, à l'organisation onusienne. La cérémonie a été présidée par la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le ministre palestinien des Affaires étrangères, Riad Maliki. La présidente de la Conférence générale de l'Unesco, Katalin Bogyay, et la présidente du Conseil exécutif de l'Organisation, Alissandra Cummins, étaient également présentes. La Conférence générale de l'Unesco a admis la Palestine en qualité de 195e membre de l'Organisation, le 31 octobre dernier. Le vote a été obtenu avec 107 voix en faveur de l'admission et 14 voix contre, avec 52 abstentions. Cette admission est devenue officielle le 23 novembre, lorsque la Palestine a signé et accepté la Constitution de l'Unesco aux Archives nationales de Londres. L'Algérie avait appelé l'Unesco à soutenir l'admission

de la Palestine comme membre permanent. "Cette demande d'adhésion a été précédée par une réunion des pays membres de l'Unesco, où l'Algérie a demandé à tous les pays arabes et musulmans de soutenir la candidature de la Palestine", avait déclaré Boubekour Benbouzid, qui a conduit, à la 36e Conférence générale de l'Unesco, une forte délégation interministérielle, en tant que ministre de l'Éducation nationale et président de la commission nationale pour l'Unesco. Le vote favorable à l'admission de la Palestine avait toutefois provoqué la colère des Américains, pour qui l'adhésion pleine et entière des Palestiniens à des organisations internationales ne peut se faire qu'après un accord de paix avec Israël. Les États-Unis avaient aussitôt suspendu leur financement de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Deux lois américaines interdisent en effet à la Maison-Blanche de financer une agence des Nations unies qui accepte la Palestine comme État.

Très Libre



sidou@lemidi-dz.com

AFFAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS D'EX-INTERNATIONAUX

L'AAIF dénonce



L'amicale des anciens internationaux de football (AAIF) s'insurge contre la surmédiation, notamment de la part des médias étrangers, de l'affaire des enfants handicapés de certains ex-internationaux, selon un communiqué de la structure présidée par l'ancien capitaine des Verts au Mondial 1982, Ali Fergani. "L'amicale dénonce l'exploitation abusive, inconsidérée et tendancieuse de cette affaire de la part de certains médias, en particulier étrangers", a précisé le communiqué. Des anciens joueurs de la sélection algérienne ayant participé aux coupes du monde de 1982 et 1986 ont évoqué le lien entre les médicaments consommés lors des stages et les handicaps de leurs enfants. "Nous avons décidé d'évoquer publiquement cette affaire lorsque nous avons découvert qu'il y avait pas moins de huit ex-internationaux qui ont engendré des handicapés", avait déclaré Mohamed Chaïb, un des joueurs concernés. "Nous avons des doutes sérieux sur les effets des médicaments que nous consommions lors des stages de préparation", avait-il poursuivi. Le sujet a été soulevé lors de la dernière assemblée générale de l'AAIF tenue à Alger, a fait savoir le commu-

niqué de l'amicale. "Cette question a naturellement suscité beaucoup de compassion chez l'ensemble des membres présents.

L'AAIF comprend et partage le souci de ces camarades qui souffrent au quotidien et qui revendiquent le droit légitime de connaître la vérité sur cette affaire, à savoir si certains produits médicamenteux absorbés pendant leur carrière sportive pourraient être à l'origine de ces handicaps", a-t-elle poursuivi.

L'amicale qui s'est engagée "à continuer, dans le cadre de sa mission, à assister moralement et financièrement ses camarades en difficulté", reconnaît, en outre, "l'extrême sensibilité et les difficultés liées au traitement de ce genre de dossier", suggère "aux amis concernés de s'organiser en collectif, et d'entreprendre toutes les démarches légales afin de constituer un dossier permettant d'apporter les réponses à leurs préoccupations et de défendre leurs intérêts légitimes". Dans cette affaire, les soupçons sont dirigés vers un médecin russe le Pr Alexander Tabarchouk, qui avait été désigné médecin de la sélection algérienne après le mondial de 1986, du temps où elle était dirigée par son compatriote feu Evgueni Rogov.

Il y était resté jusqu'au 1988. Auparavant, il avait travaillé comme consultant pour la préparation de l'équipe nationale algérienne qui préparait à l'époque la coupe du monde 1986. Toutefois le médecin russe s'en défend. "Quel dopage ? Il n'y avait que des vitamines. Que des vitamines ! Et j'ai utilisé aussi des nutriments pour les enfants. C'est tout", a-t-il déclaré dans un entretien accordé à un site spécialisé. "C'était des vitamines françaises, il y en avait beaucoup en Algérie, c'était des vitamines, c'est tout.

Dans le monde entier, les sportifs utilisent les vitamines (...) Jamais je n'en ai utilisé trop. Je les ai utilisées comme il faut", a-t-il poursuivi.

TRAFIC DE DROGUE À TEMOUCHENT

3 kg de kif récupérés

Une quantité de 3,09 kg de kif traité a été récemment saisie par les éléments de la Brigade mobile de police la judiciaire (BMPJ) de Beni Saf, dans la même wilaya. Outre la drogue récupérée, cette affaire a également permis le démantèlement d'une bande de narcotrafiants. Cette association de malfaiteurs, au nombre de 3 bandits âgés entre 21 et 29 ans, agissait dans l'axe Beni Saf- Oulhassa El Gheraba. Travaillant en qualité de marchands de fruits et légumes au mar-

ché de la ville de Beni Saf, ces personnes s'adonnaient, en parallèle, à la vente de la drogue. Le travail d'investigation des services de la BMPJ a conduit à l'arrestation des 3 membres de ce réseau, dont deux l'ont été à Oulhassa en possession de la drogue et d'un montant de 5.000 dinars.

Présentés devant le parquet, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt pour détention et commercialisation de stupéfiants.